

COMMUNE DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI

AFFAIRE N° E251110 – MARCHÉ 2026-7 TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU COURS D'EAU CINTULINU- COMMUNE D'UCCIANI

RAPPORT D'ANALYSE FINALE DES OFFRES APRES NEGOCIATION – SEPTEMBRE 2026

Considérations générales

Procédure mise en œuvre : Marché public sur procédure adaptée passé en application du Code de la commande publique (Articles R.2123-1, 1° et R2172-1 du Code de la Commande Publique).

Détail objet de la consultation

Opération : Travaux de restauration morphologique du cours d'eau « Cintulinu »

Objet : renaturation d'un tronçon du cours d'eau et création de caissons végétalisés au droit de l'ancienne décharge communale – commune d'Ucciani.

Code CPV : 45262640 et 45111220 et 45246200-5 (travaux de restauration de berges)

Nature du marché : ☒ Travaux

Développement durable :

- Clauses sociales : sans
- Clauses ou conditions d'exécution environnementales : décrits dans les dossiers de la consultation

☒ Absence de variante

Rappel des étapes :

- Visite obligatoire du site par les entreprises candidates, le 26 mai 2026
- Date limite de remise des offres : 16/06/2026 à 12H00
- Publication aux journaux : Profil acheteur <http://cc-celavu-prunelli.emarchespublics.com> (15/05/2026) et Corse matin (17/05/2026)
- Date d'ouverture des plis : 16/06/2026
Etape d'ouverture : l'acheteur décide d'examiner les offres avant les candidatures



Conformité des offres

Entreprises ayant soumissionnées :

Les offres ont été numérotées **par ordre de réception des plis**. Un code couleur a été affecté à chaque entreprise afin de faciliter la lecture des documents :

1. **GROUPEMENT DYNAMIQUE ENVIRONNEMENT & ALOES & POMPEANI** – 828, route des Bons prés
73110 ROTHERENS – Tél : 04 72 17 93 48 – Mail : secretariat@dynamique-environnement.com –
SIRET : 438 014 425 00021
2. **GROUPEMENT SARL GRAZIANI TP & SAS LA COMPAGNIE DES FORESTIERS** –ZI sde Cincchia –
20170 LEVIE – Tél : 04 95 72 97 68 – Mail : g.zanone@grazianitp.corsica – SIRET : 481 563 286 00014

Les 2 offres ont été transmises dans les délais via la plateforme de dématérialisation.

Une OFFRE inappropriée - cf art 1.2



Analyse des candidatures

1.1. Vérification des offres

La vérification des offres a porté sur :

- la concordance du prix de l'acte d'engagement et du DQE ;
- la concordance des prix entre le BPU et le DQE ;
- les erreurs de calculs.

Aucune erreur de prix n'a été relevée dans les offres.

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont ceux issus de l'acte d'engagement.

n° Offre	Entreprise	Groupement ou sous-traitance déclarée ?	Montant Total	
			TOTAL H.T	TOTAL T.T.C
1	Groupement Dynamique Environnement SARL & ALOES & POMPEANI	Groupement conjoint Dynamique Environnement Mandataire Co- traitant: SAS ALOES POMPEANI François carrière et travaux publics	380 000,00 €	456 000,00 €
2	GROUPEMENT GRAZIANI TP & COMPAGNIE DES FORESTIERS	Groupement conjoint GRAZINANI TP Mandataire Co- traitant: SAS La Compagnie des Forestiers	169 361,67 €	203 234,00 €

Les entreprises 1 & 2 répondent en groupement conjoint et solidaire.

1.2. Offres irrégulières, inacceptables, inappropriées et OAB

- Nombre et liste des offres irrégulières : 0
- Nombre et liste des offres inacceptables : 0
- Nombre et liste des offres inappropriées : **SARL LAURENT** : erreur de dépôt sans lien avec la présente consultation – l'offre est rejetée.
- Nombre et liste des offres suspectées anormalement basses : 1

L'offre du Groupement GRAZIANI TP/Sas la compagnie des forestiers est suspectée d'offre anormalement basse – le Groupement a été sollicité pour demander des justificatifs sur son offre globale. Les réponses ont été apportées dans les délais impartis (date limite du 9/07/2026-courrier annexé). Sur sollicitation le co-traitant forestier a produit la preuve d'engagement d'une sous traitance pour la partie « Elagage, abattage des arbres ». (Complément de candidature en conformité aux exigences du RC)

Analyse OAB : la procédure contradictoire a permis au candidat d'apporter les éléments complémentaires et des sous-détails de prix destinés à justifier son offre. L'analyse des réponses met en évidence quelques imprécisions et incohérences sur certains postes, notamment sur celui de la partie spécifique des travaux forestier (2.1.1/2.1.2 notamment sur l'adéquation des moyens dédiés non spécifiquement détaillées avec la durée d'intervention de 7 jours prévue) et poste 3 (caissons végétalisés sur les délais de 11,5 jours annoncés au vu des contraintes). Toutefois, les éléments recueillis et les conditions permettant de qualifier l'offre globale d'anormalement basse ne peuvent être regardée comme suffisamment réunies pour affirmer avec suffisamment de certitude que l'offre est manifestement sous-évaluée (au global) et de nature à compromettre la bonne exécution du marché par l'ensemble du groupement GRAZIANI TP/SAS LES FORESTIERS. En conséquence, L'offre est donc admise à la poursuite de la procédure.

- Régularisation des offres irrégulières : sans objet



1.3. Modalités de sélection des offres

Le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre la plus avantageuse à l'issue du classement. Le choix de l'offre s'effectuera selon les critères pondérés suivants :

	Pondération	Critères
1	60%	Valeur technique de l'offre
2	40%	Montant de l'offre

cf article RC 1.105.

Les sous-critères d'évaluation de la note technique et leur pondération sont présentés ci-dessous.

Sous critère 1.1 cohérence des procédés d'exécution envisagés pour les travaux : **50%**

- La compréhension des enjeux écologiques, hydromorphologiques et réglementaires du site de ripisylve ;
- La pertinence des méthodes de génie végétal proposées au regard des conditions locales ;
- La cohérence entre l'origine des végétaux, les techniques mises en œuvre et le phasage des travaux ;
- Les moyens matériels mobilisés
- Le planning et le séquençage des interventions (calendrier détaillé)
- Les procédures de contrôle interne et externe

Sous-critère 1.2 - Adéquation et pertinence des moyens humains et matériels dédiés à la réalisation de chaque phase de la mission : **20%**

*moyen humains (composition de l'équipe, qualification compétence expérience au travers de CV, réalisations de nature de travaux similaires)

Sous-critère 1.3 Adéquation de l'organisation mise en œuvre pour assurer l'hygiène, la sécurité et protection de la santé : 20%/6

- les dispositions destinées à assurer la bonne tenue, le bon aspect et la propreté du chantier,
- les moyens mis en place pour assurer la sécurité des personnes et des biens sur le chantier et à proximité,
- l'identification et l'analyse des risques inhérents au chantier ainsi que les mesures préconisées.

Sous-critère 1.4 – Considération environnementales : 10%

- les mesures destinées à limiter les différentes nuisances et pollutions susceptibles d'être engendrées par l'exécution des travaux,
- Les principes de tri, d'évacuation et de traitement des déchets



Pour chaque sous-critère donné :

- ↳ Attribution d'une note de 0 à 10 pour chaque sous-critère,
- ↳ Pondération de la note obtenue pour ce critère par le coefficient correspondant
- ↳ Classement des offres régulières

Grille de notation utilisée :

Note de 0 : Pas d'information

Note 1 à 3 : très incomplet, médiocre

Note 4 à 5 : Inadapté /aux attentes, incohérent, insuffisant, peu développé

Note 6 à 8 : Suffisant, satisfaisant, conforme

Note 9 à 10 : Très satisfaisant, conforme sur une grande majorité de points ou en tous points, bien adapté, Excellent, conforme en tout point

Pour une offre donnée, la note technique Nt sera la somme des notes pondérées obtenues pour chaque sous-critère.

La meilleure offre technique (offre de référence), aura une note maximale de 60. Les autres notes seront appréciées par comparaison à l'écart de cette offre de référence :

$$\text{Note NT} = 60 * (\text{offre du candidat} / \text{offre de référence})$$

Notation financière de l'offre = montant de l'offre la moins disante x 40 / montant de l'offre.

La note de 40 correspond à l'offre la moins disante

L'analyse des offres donnera lieu à une note qui sera calculée avec la formule suivante (*Nt Note Technique, Nf Note Financière*) : $N = 0,60 \times Nt + 0,40 \times Nf$



1.4. Analyse au regard du critère n°1 – Technique

1.4.1. Analyse du sous-critère TECH 1.1 – CRITERE TECH 1.1

Le mémoire technique : compréhension de la commande en la méthodologie et protocole des travaux développés dans le mémoire technique (moyens mobilisés, planning, procédures de contrôle)

Le tableau suivant présente l'analyse pour chaque offre des éléments du sous-critère TECH 1.1 :

CRITERE TECH 1.1

Le mémoire technique : compréhension de la commande et la méthodologie et protocole de travaux développés dans le mémoire technique (moyens mobilisés, planning, procédures de contrôle)

n° Offre	Entreprise	Note/10	Compréhension de la commande	Méthodologie	Protocole de travaux développés
1	Groupement Dynamique Environnement SARL & ALOES & POMPEANI	8	<u>Compréhension de la commande enjeux écologiques, hydromorphologiques et réglementaire du site de travaux</u> La compréhension de la commande n'est pas détaillée par rapport au contexte. Reste très général sans parler des enjeux des travaux. L'implantation du chantier est décrite <u>Méthodologie de génie végétal :</u> La préparation du chantier est bien décrite. L'entreprise décrit de façon satisfaisante la chronologie des travaux étape par étape avec photos en exemple. Travaux forestiers : description assez générale. Réalisation des caissons bien détaillé et illustrée Végétalisation et ensemencement détaillés avec liste des espèces. Ne parle pas de la pêche électrique de sauvetage <u>Moyens matériels:</u> Moyens matériels adaptés aux travaux <u>Fournitures et prestataires :</u> Les essences végétales et les fournisseurs sont détaillés. Présentation des fournisseurs pour des matériaux utilisés. <u>Phasage et planning :</u> La proposition de planning pour l'exécution des travaux est détaillée et cohérente. Le phasage des travaux est détaillé en postes. Il intègre la période de préparation avec détail des éléments réalisés. Le planning est cohérent dans le cadre de la réalisation des travaux en rivière et des périodes de nidification. Le cadencement pour les caissons végétalisés est de 3 m par jour <u>Procédures de contrôles :</u> certifications adaptées PEFC, UNEP, QUALIPAYSAGE génie écologique à la nature des travaux forestiers et génie écologiques ; nombreuses références en génie écologique dont la technique des caissons végétalisés. Réalisation de contrôle interne et points d'arrêts Intervention du topographe pour l'implantation et le contrôle des aménagements. Gestion des non-conformités et actions correctives. Pas de pêche de sauvegarde décrite. Pas de Géomètre expert externe pour les plans de récolement du DOE. les levés topo sont en interne La méthodologie, le phasage et le protocole des travaux sont décrits de manière satisfaisante. L'entreprise a suivi les prescriptions du CCTP.		
2	GROUPEMENT GRAZIANI TP & COMPAGNIE DES FORESTIERS	5	<u>Compréhension de la commande enjeux écologiques, hydromorphologiques et réglementaire du site de travaux</u> Bonne compréhension de la commande en génie écologique, mais pas pour les travaux forestiers et le profilage du nouveau lit et du lit majeur qui semblent sous-estimés. <u>Méthodologie de génie végétal :</u> Aucun détail des éléments réalisés en préparation de chantier dans le rapport, uniquement dans le planning Le rapport ne détaille pas la réalisation des aménagements autres que les caissons. pas ou peu d'information sur la réalisation du lit et des terrassements Travaux forestiers : pas décrite, uniquement dans le planning. Réalisation des caissons bien détaillé et illustrée Batardeaux et pêche électrique de sauvetage Végétalisation et ensemencement peu détaillés. <u>Moyens matériels:</u> Moyens matériels adaptés aux travaux de terrassement et génie écologique, sauf pour les travaux forestiers ou il n'est pas fait état d'engins spécialisés forestiers (engins avec tête de coupe et d'ébranchage), permettant la bonne exécution des travaux dans le délai proposé très court 7 jours <u>Fournitures et prestataires :</u> Les essences et les fournisseurs sont détaillés. Présentation des fournisseurs pour des matériaux utilisés. <u>Phasage et planning</u> La proposition de planning pour l'exécution des travaux est détaillée et cohérente. Absence de la phase de préparation dans le planning Planning d'arrosage et de suivi des plantations présenté Le phasage des travaux est détaillé en postes. Le planning est cohérent dans le cadre de la réalisation des travaux en rivière et des périodes de nidification. Le cadencement pour les caisson est de 6,5 m par jour <u>Procédures de contrôles:</u> Plusieurs certification UPGE, KALISTERRE, SEQUOIA adaptées à la nature des travaux forestiers et en génie écologique. Nombreuses références en génie écologiques dont la technique des caissons végétalisés Contrôles internes et points d'arrêt. Intervention du topographe pour l'implantation et le contrôle des aménagements. Gestion des non-conformités et actions correctives. Pêche de sauvegarde prévue Le Géomètre expert externe engagé pour les plans de récolement du DOE n'est pas clairement mentionné dans le MT. Les levés topo sont en interne et non quantifiés La méthodologie, le phasage et le protocole des travaux sont décrits très sommairement hormis les caissons. Les éléments relatifs au traitement de la végétation, aux travaux sur le nouveau lit mineur et lit majeur notamment n'apparaissent pas dans le mémoire technique .		



analyse du sous-critère TECH 1.1 CRITERE TECH 1.2 Adéquation et pertinence des moyens humains et matériels dédiés à la réalisation de chaque phase de la mission (Cv, équipe, qualification, compétences, références similaires)

Le tableau suivant présente l'analyse pour chaque offre des éléments du sous-critère TECH 1.2 :

CRITERE TECH 1.2

Adéquation et pertinence des moyens humains et matériels dédiés à la réalisation de chaque phase de la mission (Cv, équipe, qualification, compétences, références similaires)

n° Offre	Entreprise	NOTE/10	Moyens humains affectés	Moyens matériels affectés	Compétences Références similaires
1	Groupement Dynamique Environnement SARL & ALOES & POMPEANI	9	<u>Dynamique Environnement :</u> 1 responsable de chantier 1 conducteur de travaux 1 chef d'équipe 3 techniciens 1 apprenti 2 conducteurs de pelle CV présentés avec qualification travaux en milieux aquatiques. <u>Co-traitant ALOES (Travaux forestiers):</u> 1 conducteur de travaux 2 maîtres ouvriers élagueur et élagueur grimpeur 6 ouvrier spécialisés Pas de CV pour ALOES. les moyens humains sont parfaitement adaptés à l'exécution de la typologie des travaux à réaliser <u>Co-traitant POMPEANI (Terrassements):</u> 2 conducteur d'engin 2 ouvriers expérimentés Pas de CV pour POMPEANI Les moyens humains des entreprises sont parfaitement adaptés à l'exécution de la typologie des travaux à réaliser	<u>Dynamique Environnement :</u> 1 Pelle 8T à chenilles + grappin, BRH et cloche de battage + pince de tri + godets 1 camion fourgon 1 Camion benne 3,5 T 1 motopompe 650 l/min Petit matériel Huile bio <u>Co-traitant ALOES (Travaux forestiers):</u> 1 pelle 9T avec pince 1 broyeur 1 tracteur forestier Petit matériel 1 camion benne 2 fourgons ateliers 1 remorque 1 PL porte char 1 PL avec benne <u>Co-traitant POMPEANI (Terrassements):</u> 1 pelle 15T 1 pelle 8T 1 compacteur 2 camions Les entreprises disposent des moyens matériels adaptées pour l'exécution de l'ensemble des travaux	Références sur des travaux similaires avec certificats de capacité. Grande expérience des travaux en génie écologique et en particulier des caissons végétalisés. DYNAMIQUE ENVIRONNEMENT dispose des certifications UNEP, QUALIPAYSAGE, PEFC
2	GROUPEMENT GRAZIANI TP & COMPAGNIE DES FORESTIERS	5	<u>SAS GRAZIANI TP (Terrassements):</u> 1 responsable d'agence 1 conducteur de travaux 1 chef de chantier 1 chef d'équipe 2 ouvriers spécialisés Pas de CV présentés <u>Co-traitant La compagnie des Forestiers (Génie écologique):</u> 1 chef de chantier, 1 chef d'équipe 3 ouvriers CV présentés avec qualification travaux en milieux aquatiques. Les co-traitants présentent les moyens, humains adaptés pour l'exécution des travaux. Cependant aucune description des moyens techniques, matériels et humains dédiés et vlesd qualifications du sous-traitant sur les 2 pressentis au stade de l'offre pour le traitement des arbres sur les postes 2.1.1 et 2.2.2 , n'est mentionnés dans le SDP et dans les documents de déclaration d'engagement transmis	Pelles 8 à 15 T à guidage 3D + godets + pince de tri Camions bennes Compresseurs Motopompe 8 à 72 m3/h Pilonneuse Petits matériels Les moyens matériels et engins sont mis en oeuvre par l'entreprise de terrassement GRAZIANI et sont adaptés à la typologie de travaux de terrassement et d'édification des caissons végétaux avec le matériel spécifique de LCDF. Mais GRAZIANI ou son sous-traitant ne détaille pas les engins forestiers d'élagage, d'abattage ou d'essartage pour les postes 2.1.1 et 2.2.2.	Références sur des travaux similaires avec certificats de capacité. Grande expérience des travaux en génie écologique et en particulier des caissons végétalisés. LA COMPAGNIE DES FORESTIERS dispose des Certifications UPGÉ, QUALISTERRE, SEQUOIA



1.3 Analyse du sous-critère TECH 1.3 Hygiène Sécurité et Protection de la Santé
mesures prises pour limiter les risques sécuritaires sur la santé Mesures prises pour
assurer une bonne gestion du chantier et propreté visuelle et pour interdire l'accès au
chantier

Le tableau suivant présente l'analyse pour chaque offre des éléments du sous-critère TECH 1.3 :

CRITERE TECH 1.3

Hygiène, Sécurité et Protection de la Santé : mesures prises pour limiter les risques sécuritaires, sur la santé. Mesures prises pour assurer une bonne gestion du chantier et propreté visuelle et pour interdire l'accès au chantier.

n° Offre	Entreprise	Note/10	Sécurité, Hygiène et Protection de la Santé	Mesures prises pour assurer une bonne gestion du chantier	Mesures prises pour propreté visuelle et pour interdire l'accès au chantier.
1	Groupe Dynamique Environnement SARL & ALOES & POMPEANI	8	<u>Dispositions pour la bonne tenue du chantier:</u> L'entreprise décrit sommairement les mesures prises pour la protection de l'environnement. Elle décrit très sommairement les moyens mis en oeuvre pour la fermeture et la sécurisation du chantier (barrières Heras et signalisation). Elle détaille les mesures de maintien de la propreté du chantier et des abords <u>Moyens mise en oeuvre pour la sécurité du chantier :</u> Sensibilisation du personnel à l'environnement du site EPI pour le personnel travaillant sur le chantier. <u>Analyse des risques :</u> L'entreprise détaille les risques et les moyens mis en oeuvre Prise en compte du risque de crue		
2	GROUPEMENT GRAZIANI TP & COMPAGNIE DES FORESTIERS	9	<u>Dispositions pour la bonne tenue du chantier:</u> L'entreprise décrit parfaitement les mesures prises pour la protection de l'environnement. Elle détaille précisément les moyens mis en oeuvre pour la sécurisation, la signalisation et le balisage du chantier. Elle détaille les mesures de maintien de la propreté du chantier et des abords <u>Moyens mise en oeuvre pour la sécurité du chantier :</u> PPSPS détaillé EPI pour le personnel travaillant sur le chantier. <u>Analyse des risques :</u> Détaille les risques et nuisances et les moyens mis en oeuvre. Protocole vigilance crue		



1.4.4 Analyse du sous-critère TECH 4 : Mesures prises pour limiter les nuisances et pollutions liées au chantier et la gestion des déchets

Le tableau suivant présente l'analyse pour chaque offre des éléments du sous-critère TECH 4 :

CRITERE TECH 1.4

Mesures prises pour limiter les nuisances et pollutions liées au chantier et la gestion des déchets

n° Offre	Entreprise	Note/10	Nuisances et pollution liées au chantier	Gestion des déchets
1	Groupement Dynamique Environnement SARL & ALOËS & POMPEANI	8	L'entreprise décrit sommairement les mesures prises pour limiter les nuisances liées au chantier. <u>Moyens mise en oeuvre pour la gestion des nuisances :</u> Utilisation de produits naturels non polluants. Kit anti-pollution dans les véhicules. <u>Gestion des déchets :</u> Description des filières de traitement des différents déchets en fonction de leur nature (SOGED)	
2	GROUPEMENT GRAZIANI TP & COMPAGNIE DES FORESTIERS	5	L'entreprise décrit les mesures prises pour limiter les nuisances liées au chantier. Elle détaille précisément les moyens de gestion des différents types de déchets ainsi que leur filière de traitement. <u>Moyens mise en oeuvre pour la gestion des nuisances :</u> Stockage produits dangereux sur aire étanche + huile de biodégradable. Kit de traitement des pollutions <u>Gestion des déchets :</u> Description générale des filières de traitement des différents déchets en fonction de leur nature (SOGED), , sauf qu'il y a une incohérence manifeste avec le SDP, où il est annoncé que les déchets seront évacués gracieusement par une entreprise partenaire, sans que ce sous-traitant soit déclaré ni que soit explicité le devenir de ces déchets.	

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



1.4.5. Calcul de la note technique

Le tableau suivant présente le calcul de la note technique :

<i>Evaluation de la note technique</i>	<i>Pondération</i>	<i>Groupe ment Dynamique Environnement SARL & ALOES & POMPEANI</i>	<i>GROUPEMENT GRAZIANI TP & COMPAGNIE DES FORESTIERS</i>
<i>TECH 1.1</i>	<i>50%</i>	<i>8,00</i>	<i>5,00</i>
<i>TECH 1.2</i>	<i>20%</i>	<i>9,00</i>	<i>5,00</i>
<i>TECH 1.3</i>	<i>20%</i>	<i>8,00</i>	<i>9,00</i>
<i>TECH 1.4</i>	<i>10%</i>	<i>8,00</i>	<i>5,00</i>
		<i>Pondérée</i>	<i>Pondérée</i>
<i>Note technique totale</i>		<i>/10</i>	<i>/10</i>
		<i>8,20</i>	<i>5,80</i>
<i>Note technique totale pondérée</i>	<i>/ 60</i>	<i>60,00</i>	<i>42,44</i>
<i>Rang</i>		<i>1</i>	<i>2</i>



1.5. Analyse au regard du critère n°2 - Prix

1.5.1 Calcul de la note Prix

Notation financière de l'offre = montant de l'offre la moins disante x 40 / montant de l'offre.

La note de 40 correspond à l'offre la moins disante

<i>Evaluation de la note financière</i>	<i>Critère 2 : Le Prix des prestations</i>	
	<i>Montant HT</i>	<i>Note / 40</i>
<i>Groupement Dynamique Environnement SARL & ALOES & POMPEANI</i>	378 000,00 €	17,92
<i>GROUPEMENT GRAZIANI TP & COMPAGNIE DES FORESTIERS</i>	169 361,68 €	40,00



Note globale et classement avant négociation

Le tableau suivant reprend les notes techniques (Nt) et financières (Nf) :

		<i>Groupement Dynamique Environnement</i>	<i>GROUPEMENT GRAZIANI TP & COMPAGNIE DES</i>
<i>Note Technique (Nt)</i>	<i>Note /60</i>	<i>60,00</i>	<i>42,44</i>
<i>Note Prix (Nf)</i>	<i>Prix HT</i>	<i>378 000,00 €</i>	<i>169 361,68 €</i>
	<i>Note /40</i>	<i>17,92</i>	<i>40,00</i>
<i>Note Finale /100</i>		<i>77,92</i>	<i>82,44</i>
<i>Rang Final</i>		<i>2</i>	<i>1</i>

Conclusion avant négociation

L'offre 2 du groupement GRAZIANI TP & LCDF arrive en première position avec une offre financière 51,64 moins chère que celle de l'Offre 1 qui est proche de l'estimation du MOE CE3E.

Il est décidé de recourir à la négociation dans les conditions du règlement de la consultation avec les 2 candidats réguliers, avec des points d'amélioration à éclaircir ou confirmer.

Les courriers transmis le 14.08 avec date limite de réponse le 24/08/12 sont restés sans réponse pour les 2 candidats sur le profil acheteur. Compte tenu de la période, de la technicité de l'objet du marché, Il a été décidé de prolonger la phase de négociation pour les 2 candidats avec une date limite au 4 septembre 2026. Un seul candidat (groupement Graziani & LCDF) a répondu au 4.09.2026. Les offres négociées sont analysées en conséquence (courriers joints en annexe du Rapport).



Analyse des réponses du groupement à la phase de négociation

1.6. Absence de réponses du groupement Dynamique Environnement

Le groupement Dynamique Environnement & Aloes & Pompeani n'a pas transmis d'éléments de réponses à la date du 04 septembre 2026.
12- Leur offre technique et financière reste par conséquent inchangée.

1.7. Analyse des réponses du groupement Graziani & La Compagnie des Forestiers

1.7.1 Analyse technique de l'offre

Les réponses apportées par le groupement ne modifient que l'analyse technique des offres du sous-critère 1 figurant dans le tableau suivant :

CRITERE TECH 1.1
COHERENCE DES PROCÉDES D'EXECUTION POUR LES TRAVAUX

n° Offre	Entreprise	Note/10	Compréhension de la commande	Méthodologie	Protocole de travaux développés
1	Groupement Dynamique Environnement SARL & ALOES & POMPEANI	8	<u>Compréhension des enjeux écologiques, hydromorphologiques et réglementaire du site de (note 2)</u> La compréhension de la commande n'est pas détaillée par rapport au contexte. Reste très général sans parler des enjeux des travaux. L'implantation du chantier est décrite <u>La pertinence des méthodes de génie végétal proposées au regard des conditions locales :</u> L'entreprise décrit de façon satisfaisante la chronologie des travaux étape par étape avec photos en exemple. Travaux forestiers : description assez générale. Réalisation des caissons bien détaillé et illustrée Végétalisation et ensemencement détaillés avec liste des espèces. Ne parle pas de la pêche électrique de sauvetage <u>Moyens matériel mobilisés :</u> Moyens matériels sont adaptés aux travaux <u>La cohérence entre l'origine des végétaux, les techniques mise en oeuvre et le phasage des travaux :</u> Les essences végétales proviennent du continent éco-régions méditerranéenne et les fournisseurs sont détaillés. Présentation des fournisseurs pour les matériaux utilisés, le phasage des travaux et les conditions d'approvisionnement et de mise en oeuvre sont conformes aux attentes <u>Le planning et le séquençage des intervention (calendrier détaillé) :</u> La préparation du chantier est bien décrite. La proposition de planning pour l'exécution des travaux est détaillée et cohérente. Le phasage des travaux est détaillé en postes, il intègre la période de préparation avec détail des éléments réalisés. Le planning est cohérent dans le cadre de la réalisation des travaux en rivière et des périodes de nidification. Le cadencement pour les caissons végétalisés est de 3 m ml, ce qui est un peu au-dessous de la moyenne nationale (5 ml) <u>Les procédures de contrôle interne et externe :</u> certifications adaptées PEFC, UNEP, QUALIPAYSAGE génie écologique à la nature des travaux forestiers et génie écologiques ; nombreuses références en génie écologique dont la technique des caissons végétalisés. Réalisation de contrôle interne et points d'arrêts Intervention du topographe pour l'implantation et le contrôle des aménagements. Gestion des non-conformités et actions correctives. Pas de pêche de sauvegarde décrite. Pas de Géomètre expert externe pour les plans de récolement du DOE. les levés topo sont en interne La méthodologie, le phasage et le protocole des travaux sont décrits de manière satisfaisante. L'entreprise a suivi les prescriptions du CCTP.		
2	GROUPEMENT GRAZIANI TP & COMPAGNIE DES FORESTIERS	6	<u>Compréhension des enjeux écologiques, hydromorphologiques et réglementaire du site de travaux</u> Bonne compréhension de la commande en génie écologique, mais pas pour les travaux forestiers et le profilage du nouveau lit et du lit majeur ne sont pas suffisamment explicités <u>La pertinence des méthodes de génie végétal proposées au regard des conditions locales :</u> Le rapport ne détaille pas la réalisation des aménagements autres que les caissons, pas ou peu d'information sur la réalisation du lit et des terrassements Travaux forestiers : pas décrite, uniquement dans le planning. Réalisation des caissons bien détaillé et illustrée. Batardeaux et pêche électrique de sauvetage. Végétalisation et ensemencement peu détaillés. <u>Moyens matériel mobilisés :</u> Moyens matériels adaptés aux travaux de terrassement et génie écologique, sauf pour les travaux forestiers ou il n'a pas d'engins spécialisés forestiers (engins avec tête de coupe et d'ébranchage), permettant la bonne exécution des travaux dans le délai proposé très court 7 jours <u>La cohérence entre l'origine des végétaux, les techniques mise en oeuvre et le phasage des travaux :</u> Les essences et les fournisseurs sont détaillés, il est indiqué que si les matériaux sont importés du continent (branches et plants racinés), qu'un approvisionnement avec prélèvement sur sites naturels est envisagé, mais sans préciser la période et le mode de prélèvement et la garantie de trouver les espèces en quantités suffisantes. Présentation des fournisseurs pour des matériaux utilisés dont les grumes qui proviennent d'un fournisseur de Corse. Conformité apportée sur la taille des branches à rejets de saules dans les caissons <u>Le planning et le séquençage des intervention (calendrier détaillé) :</u> Aucun détail des éléments réalisés en préparation de chantier dans le rapport, uniquement dans le planning. La proposition de planning pour l'exécution des travaux est détaillée et cohérente. Absence de mention de la phase de préparation dans le planning Planning d'arrosage et de suivi des plantations présenté Le phasage des travaux est détaillé en postes. Le planning est cohérent dans le cadre de la réalisation des travaux en rivière et des périodes de nidification. Le cadencement pour les caisson est de 6,5 m par jour, soit supérieure à la moyenne nationale. <u>Les procédures de contrôle interne et externe :</u> Plusieurs certification UPGÉ, KALISTERRE, SEQUOIA adaptées à la nature des travaux forestiers et en génie écologique. Nombreuses références en génie écologiques dont la technique des caissons végétalisés. Contrôles internes et points d'arrêt. Pêche de sauvegarde prévue Intervention du topographe pour l'implantation et le contrôle des aménagements. Gestion des non-conformités et actions correctives. Les conducteurs de travaux de Graziani et de ICDF seront présents pour les contrôles internes et à la demande du MOE CE3E pour les contrôles externes. Dans le cadre de la négociation, le mandataire du groupement confirme que les plans de récolement seront réalisés par un Géomètre expert externe. Les levés topo sont en interne et non quantifiés. La méthodologie, le phasage et le protocole des travaux sont décrits très sommairement hormis les caissons. Les éléments relatifs au traitement de la végétation, aux travaux sur le nouveau lit mineur et lit majeur notamment n'apparaissent pas dans le mémoire technique et ne permettent pas de comprendre le mode opératoire et la pertinence des techniques, méthodes et moyens matériels et humains utilisés pour garantir la bonne exécution des prestations de travaux forestiers et de des travaux de terrassement et de profilage du nouveau lit.		



1.7.2 Calcul de la note technique

Le tableau suivant présente le calcul de la note technique après négociation :

<i>Evaluation de la note technique</i>	<i>Pondération</i>	<i>Groupelement Dynamique Environnement SARL & ALOES & POMPEANI</i>	<i>GROUPEMENT GRAZIANI TP & COMPAGNIE DES FORESTIERS</i>
<i>TECH 1.1</i>	50%	8,00	6,00
<i>TECH 1.2</i>	20%	9,00	5,00
<i>TECH 1.3</i>	20%	8,00	9,00
<i>TECH 1.4</i>	10%	8,00	5,00

		<i>Pondérée</i>		<i>Pondérée</i>
<i>Note technique totale</i>		/10		/10
		8,20		6,30
<i>Note technique totale pondérée</i>	/ 60	60,00		46,10
<i>Rang</i>		1		2

1.7.3. Calcul de la note Prix

Notation financière de l'offre = montant de l'offre la moins disante x 40 / montant de l'offre.

La note de 40 correspond à l'offre la moins disante

<i>Evaluation de la note financière</i>	<i>Critère 2 : Le Prix des prestations</i>	
	<i>Montant HT</i>	<i>Note / 40</i>
<i>Groupelement Dynamique Environnement SARL & ALOES & POMPEANI</i>	378 000,00 €	17,89
<i>GROUPEMENT GRAZIANI TP & COMPAGNIE DES FORESTIERS</i>	169 091,67 €	40,00



Note globale et classement après négociation

Le tableau suivant reprend les notes techniques (Nt) et financières (Nf) :

		Groupement Dynamique Environnement	GROUPEMENT GRAZIANI TP & COMPAGNIE DES
Note Technique (Nt)	Note /60	60,00	46,10
Note Prix (Nf)	Prix HT	378 000,00 €	169 091,67 €
	Note /40	17,89	40,00
Note Finale /100		77,89	86,10
Rang Final		2	1

Conclusion de la phase de négociation

Le groupement GRAZIANI & LCDF ont apporté des réponses aux questionnements demandés. La note technique du sous-critère 1.1 se trouve relevée de 5 à 6

Même si certains points devront encore être précisés dans la préparation et à l'avancement du chantier, les éléments sont acceptables et suffisant pour qualifier leur offre en première position.

Recevabilité de la candidature du candidat classé premier

Dans le cadre de la présente consultation et conformément à l'article R. 2144-3 du code de la commande publique, l'acheteur a vérifié la candidature du candidat classé en premier après analyse des offres sur la base des critères de sélection.

Le candidat présente les garanties financières, techniques et professionnelles suffisantes pour exécuter les prestations

Proposition d'attribution

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé à l'acheteur d'attribuer le marché public au candidat suivant :

Groupement GRAZIANI & LA COMPAGNIE DES FORESTIERS

Compte tenu de l'analyse des critères énoncés dans le règlement de la consultation l'offre n°2 de l'opérateur économique **Groupement Graziani & LCDF** est économiquement la plus avantageuse

Par conséquent il vous est proposé de retenir l'opérateur économique **Groupement Graziani & LCDF** pour un montant de 169 091,67 euros H.T., soit 186 000,84 euros TTC



ANNEXE : QUESTIONNEMENTS DEMANDES ET REPONSES APPORTEES CONCERNANT MAJORITAIREMENT LE SOUS-CRITERE TECHNIQUE 1.1

Sous critère : 1.1 : cohérence des procédés d'exécution envisagés pour les travaux :

Questionnement 1 : Item Procédures de contrôle interne et externe :

Compte tenu des attentes de la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre en termes de procédure de contrôle et de votre proposition vous voudrez bien confirmer /préciser :

-Contenu prestation du Poste 1.1 : Ce poste doit comprendre les visites hebdomadaires et la gestion courante du chantier par le conducteur de chantier mandataire du groupement et par les conducteurs de travaux des co-traitants . Merci de confirmer votre organisation et le nombre de visites du mandataire et des co-traitants durant les phases d'exécution des travaux des co-traitants (phase travaux forestiers, phase terrassement, phase caisson végétalisés, Phase GPA, phase garantie de reprise des végétaux.

Réponses 1 du groupement :

Organisation des visites et gestion courante du chantier

Nous confirmons que la gestion administrative et technique ainsi que le suivi hebdomadaire du chantier seront assurés conjointement par le Conducteur de travaux de GRAZIANI TP, mandataire du groupement, et le Conducteur de travaux de La Compagnie des Forestiers et est comprise dans notre offre. L'organisation des visites et de l'encadrement sera adaptée aux différentes phases du chantier de la manière suivante :

Phase de démarrage

Le lancement opérationnel du marché sera réalisé en présence du Chef de secteur – Directeur de travaux et/ou du Conducteur de travaux de La Compagnie des Forestiers, conjointement avec l'encadrement de GRAZIANI TP (conducteur de travaux ou directeur de l'agence d'Ajaccio). Cette phase permettra notamment de valider l'organisation opérationnelle, les interfaces entre les deux co-traitants et le séquençage des premières interventions.

Analyse du MOE : La réponse de chaque co-traitant du groupement permet de rassurer sur le fait que la préparation, la coordination et le séquençage des opérations est bien co-construit par les deux entreprises et que leurs représentants seront là au démarrage du chantier pour cadrer les interventions. La réponse est satisfaisante et contribue au relèvement de la note du sous-critère 1.1 de 5 à 6

Phase travaux forestiers et terrassement

La coordination entre les interventions de terrassement et les travaux forestiers sera assurée par des échanges réguliers entre le Conducteur de travaux de GRAZIANI TP et le Conducteur de travaux de La Compagnie des Forestiers. Cette coordination permettra notamment d'anticiper les interfaces entre les différentes prestations et d'adapter l'enchaînement des travaux aux conditions effectivement rencontrées sur le site.

Analyse du MOE : La réponse apportée n'éclaire pas sur la surveillance par le conducteur de travaux GRAZIANI des travaux de déboisement confié au sous-traitant. La Compagnie des Forestiers, co-traitant, n'est pas partie, prenante sur ces postes de travaux forestiers. Cependant nous prenons acte que le suivi du chantier est assuré par le conducteur de travaux GRAZIANI.

La réponse ne modifie pas la note obtenue pour le sous-critère 1.1

Phase caissons végétalisés – Poste 3

Lors du démarrage des travaux de caissons végétalisés, le Chef de chantier spécialisé sera présent en permanence durant la première semaine d'intervention. Il sera ensuite relayé, en présence permanente pendant toute la durée de réalisation de l'ouvrage, par un Chef d'équipe / Chef de groupe spécialisé en Génie Écologique et Végétal, assimilé cadre – TAM. Côté entreprise mandataire, un conducteur de travaux sera présent aussi souvent que de nécessaire.

Analyse MOE : La présence permanente d'un responsable LCDF la première semaine et du conducteur de travaux GRAZIANI garanti la synergie entre les deux entreprises pour la réalisation de l'ouvrage.

Cette mesure indiquée dans le mémoire technique reste neutre sur la note obtenue pour le sous-critère 1.1

Phase réception des travaux

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conducteur de travaux de La Compagnie des Forestiers sera effectivement présent lors des opérations de réception relevant de ses prestations, conjointement avec l'encadrement de GRAZIANI TP (conducteur de travaux ou directeur de l'agence d'Ajaccio).

Analyse du MOE : Les deux responsables des 2 entreprises du groupement confirment être tous les deux présents pour les Opérations préalables à la réception et pour la réception des travaux auxquels ils ont participé.

La réponse est satisfaisante mais sans conséquence pour la note puisque la présence des représentants de l'entreprise est exigée pour les OPR et la réception des travaux.

Phase GPA et garantie de reprise des végétaux – Poste 4 Sous critère techniques 1.1 et 1.2

Une équipe spécialisée en Génie Écologique et Végétal sera mobilisée pour assurer les opérations d'entretien et d'arrosage, à raison d'un minimum de 20 passages sur deux ans.

Analyse du MOE : La réponse de l'entreprise GRAZIANI n'éclaire pas à ce stade sur qui assure les prestations d'arrosage et d'entretien (poste 4.1), mais elle mentionne le nombre de passage à 20.

Cette réponse reste imprécise et minimale et n'affecte pas la note du sous-critère 1.1.

Elle n'apporte pas de modification de la note initiale du sous-critère du 1.1 et du sous-critère 1.2.

Les visites de garantie seront assurées par le Conducteur de travaux conformément à l'article 3.6 du CCTP, Notamment à N+1 et deux mois avant la fin de la garantie de reprise.

Analyse du MOE : Le groupement confirme les deux interventions à n+1 et N+2 pour la garantie de reprise et se conforme à la procédure habituelle. Pas de gain sur la notation des contrôles internes du groupement et sans présence au contrôle externe du MOE.

En fonction des constats effectués, les éventuels travaux de regarnissage seront réalisés par une équipe spécialisée en Génie Écologique et Végétal.

Nous confirmons sans ambiguïté que notre offre intègre l'ensemble des garanties de reprise prévues à l'article 3.6 du CCTP, soit un taux de remplacement pouvant aller jusqu'à 50 %.

La provision de base de 30 % intégrée dans l'organisation de La Compagnie des Forestiers au titre de sa politique qualité interne est complétée par la provision portée au poste 4.2. Ainsi, l'intégralité du risque de reprise prévu au marché est couverte, permettant d'assurer, si les constats de reprise le nécessitent, le remplacement des végétaux jusqu'à hauteur de 50 % conformément au DQE et au CCTP.

Analyse du MOE : LCDF s'engage à respecter le remplacement des végétaux jusqu'à hauteur de 50% conformément au marché. La réponse est satisfaisante et contribue au relèvement de la note de 5 à 6 pour le sous-critère technique 1.1.

Contenu des prestations - Poste 1.2 : Contrôles et études EXE

Questionnement 2 : Votre SDP indique 4 journées EXE (dessinateur, directeur de travaux, conducteur de travaux, topographe). Merci de confirmer **que le contrôle interne** des prestations du groupement et de votre sous-traitant ou **des points de contrôle et d'études EXE** à la demande du MOE CE3E en cours de chantier sont bien prévus et compris dans le prix

Réponses 2 du groupement :

Nous confirmons que le contrôle interne des prestations du groupement est compris dans notre prix du poste 1.2.

Les moyens prévus dans notre sous-détail de prix – dessinateur, Directeur de travaux, Conducteur de travaux et topographe – permettront d'assurer les contrôles internes nécessaires à la bonne exécution des prestations.

Nous confirmons également que deux points de contrôle et d'études EXE à la demande du maître d'œuvre CE3E en cours de chantier sont prévus et compris dans notre prix du poste 1.2, sans plus-value complémentaire

Analyse du MOE : Le groupement confirme le prix 1.2 pour le contrôle interne des prestations du groupement. Conformément à leur sous-détail de prix.

Il clarifie le nombre de points de contrôle et d'études EXE à 2 à la demande du MOE CE3E.

Cette précision n'apporte pas de bonification de la note du sous-critère tech 1.1

Contenu des prestations 5.1 : Poste 5.1 : Merci de nous confirmer que les plans de récolement seront bien réalisés par un géomètre expert indépendant, exigence du MOE CE3E, et non réalisé en interne par un des membres du groupement, comme pour vos suivis de contrôle interne ou à la demande du MOE CE3E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Nous confirmons que les plans de récolement seront réalisés par un géomètre-expert indépendant du groupement, conformément à la demande du maître d'œuvre.

Cette prestation est bien comprise dans notre prix du poste 5.1

Analyse du MOE : Le groupement s'engage à faire réaliser les plans de récolement par un géomètre expert indépendant.

Cette affirmation conforte le relèvement de la notation du sous-critère tech 1.1 de 5 à 6

Questionnement 3 : Item cohérence origine végétaux/techniques/mise en œuvre et séquençage :

Merci de clarifier votre engagement sur les prix unitaires par classe d'arbres et à la quantité max indiquée pour le contenu des postes 2.1.1 et 2.1.2 et ne pas vous engager ou conditionné ces prix unitaires, comme dans votre SDP à une surface et à un aléa

Contenu du poste 3.11 : il est mentionné dans votre mémoire technique une longueur de branches de saules de 0,80 m, contre 2 m dans les attentes. Merci de nous confirmer /Clarifier que la taille des branches de saules à rejets est bien de 2 m. Cette longueur ne s'applique pas plants d'arbres et arbustes qui sont livrés en motte dans votre mémoire technique.

Réponses 3 du groupement :

Concernant les postes 2.1.1 et 2.1.2, nous confirmons que les prix unitaires proposés correspondent bien aux classes d'arbres définies au DQE et aux quantités maximales qui y sont prévues.

Ces prix unitaires ne sont pas conditionnés à une surface minimale d'intervention ni à la réalisation d'une quantité minimale.

Les éléments de surface et d'aléas figurant dans nos sous-détails de prix constituent des hypothèses internes utilisées pour la construction de nos coûts et l'organisation prévisionnelle de nos interventions. Ils ne constituent pas une condition d'application des prix unitaires contractuels proposés au DQE.

Analyse du MOE : L'entreprise GRAZIANI et son sous-traitant respecteront bien les conditions d'application des prix unitaires 2.1.1 et 2.1.2.

Nous confirmons qu'une erreur d'écriture s'est glissée dans la fiche de mise en œuvre des caissons végétalisés ainsi que dans la présentation du fournisseur Cérès Flore.

La longueur de 0,80 m mentionnée dans ces documents correspond à une longueur de ramilles couramment employée par La Compagnie des Forestiers sur des marchés similaires et ne correspond pas à la fourniture prévue pour la présente opération.

Pour le marché du Cintulinu et conformément au DQE – poste 3.11, nous confirmons la fourniture par Cérès Flore de branches de saules à rejets d'une longueur supérieure à 2,00 m et d'un diamètre de 2 à 4 cm, livrées en fagots de 50 unités.

Nous précisons également que cette exigence de longueur concerne uniquement les branches de saules à rejets et ne s'applique pas aux plants d'arbres et d'arbustes livrés en mottes.

Cette précision rectifie donc sans ambiguïté la mention figurant dans notre mémoire technique initial.

Analyse du MOE : Leur réponse de respecter la longueur demandée pour aller chercher la fraîcheur du talus et le fait que le prix du poste 3.11 n'est modifié est satisfaisante. De plus, il est confirmé que les plants d'arbres et arbustes entrant dans la végétalisation des caissons et des talus sont en motte, ce qui est satisfaisant vis-à-vis du stress hydrique.

Cette affirmation conforte le relèvement de la notation du sous-critère tech 1.1 de 5 à 6

1.7.1. Analyse financière de l'offre initiale transmise et des SDP

Questionnement : Dans le détail du poste 2.1.3, vous indiquez pour ce poste dans votre SDP, un volume de 90 m³ de grumes dont par soustraction 40 m³ pour un maximum d'arbres abattus de 160 u de diamètre 300 à 600 MM. Pourriez-vous apporter une précision plus soutenue sur le calcul. Merci de confirmer que votre engagement pour ce prix forfaitaire est basé sur un max de 160 arbres (grumes à stocker) et non sur 40 m³ de grumes.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Dans le détail du prix 2.1.4, merci de nous confirmer que le prix forfaitaire est bien compris pour un export de 50M3 de branches et rémanents. Dans le détail du poste les rémanents non exportés comment l'avez-vous comptabilisé /pris en compte ? (Laissez sur place ou remisés sur la zone de stockage des grumes ?)

Merci de confirmer votre offre de prix globale ou bien nous présenter une nouvelle proposition dans le cas contraire.

Le cahier des charges ne pourra cependant pas être modifié et ses prescriptions s'imposent

Réponses du groupement : Nous confirmons que le prix forfaitaire du poste 2.1.3 a été établi sur la base d'un maximum de 160 arbres de diamètre compris entre 300 et 600 mm.

Le volume de 90 m³ de grumes figurant dans notre sous-détail de prix constitue l'hypothèse de volume global correspondant à cette prestation soit environ 56m3 de bois plein.

En conséquence, nous confirmons que notre engagement contractuel au titre de ce prix forfaitaire porte bien sur un maximum de 160 arbres, conformément aux données du marché, et non sur une limitation de la prestation à 40 m³ de grumes.

Nous confirmons que le prix forfaitaire du poste 2.1.4 comprend la gestion d'un volume de 50 m³ de branches et rémanents, conformément aux éléments pris en compte dans notre offre.

Les branches et rémanents non évacués seront regroupés et remisés sur la zone de stockage prévue pour les grumes, de manière ordonnée et sans gêner les écoulements ni les interventions ultérieures.

Cette gestion est intégralement comprise dans notre prix forfaitaire et ne donnera lieu à aucune facturation complémentaire dans la limite des quantités prévues au marché.

Observation MOE : le groupement confirme l'adéquation du prix de leur offre avec les quantités spécifiées.

- Annee

Décision d'attribution du

17 SEP. 2026



Pour l'autorité compétente par délégation

REGISTRE DES RETRAITS**Objet du marché : Travaux de restauration morphologique du cours d'eau « cintulinu » renaturation d'un tronçon du cours d'eau et création de caissons végétalisés au droit de l'ancienne décharge communale – commune d'Ucciani.**

Date de publication :

Date de candidature :

Date d'offre : **16/06/2026 à 12 h 00**Votre référence : **2026-7**ID EMP : **1161526**

Date impression: 17/09/2026 à 13h36

Total dce électroniques téléchargés: 22

Total dce reprographiés retirés: 0

Total dce électroniques téléchargés anonymement 7

Chaw DT	SCRIBE	rue des 31670 - LABEGE Tel:0154789856	Electronique	dtchaw@gmail.com	- Pièces communes	NC	15/05/2026 à 09h34 (11/06/2026 à 19h17)
PAUL mathieu RAFFALLI	RAFFALLI PAUL MATHIEU SARL	quartier paratoghju 20200 - bastia Tel:0495312013 Fax:0495327864	Electronique	marie-luce@sasraffalli-pm.fr	- Pièces communes	NC	15/05/2026 à 10h42 (15/05/2026 à 10h42)
ANTHONY PIACENTINI	2C RENOVATION	LIEU DIT VOLPAJO RN 193 20600 - FURIANI Tel:0495585709	Electronique	contact2crenovation@rina.fr	- Pièces communes	NC	15/05/2026 à 14h44 (15/05/2026 à 14h45)
Technique Support	Klekoon SARL	12 rue Paul Langevin 93270 - Sevran Tel:0149364620 Fax:0149364621	Electronique	dce@klekoon.com	Dossier complet téléchargé	NC	16/05/2026 à 18h54 (16/05/2026 à 18h54)
Alexis Venturini- Gambey	L'atelier du maquis	1 rue Adolphe Landry 20200 - Bastia Tel:0643150835	Electronique	maquis.paysage@gmail.com	- Pièces communes	NC	17/05/2026 à 20h16 (17/05/2026 à 20h16)
Hervé Bousquet	AQUA Conseils	524, chemin Las Puntos 31450 - BAZIEGE Tel:0534660909	Electronique	aquaconseils@club-internet.fr	Dossier complet téléchargé	NC	18/05/2026 à 06h25 (18/05/2026 à 06h26)
Jean Paul VIVIER	SARL TP AE	Résidence impériale Bat C2 20090 - AJACCIO Tel:0495529208	Electronique	jean-paul.vivier@tpae.fr	- Pièces communes	NC	18/05/2026 à 08h19 (18/05/2026 à 08h32)
FREDERICK GRAZIANI	GRAZIANI TP	ZI CINICCIA 20170 - LEVIE Tel:0659381358	Electronique	grazianitp@byexeterra.com	Dossier complet téléchargé	NC	18/05/2026 à 09h18 (18/05/2026 à 09h23)
EMMANUEL THEVENET	A.T.P. ENVIRONNEMENT	ZA LES PLAINES DU LOGISSON 04180 - VILLENEUVE Tel:0492720425	Electronique	info@atp04.fr	Dossier complet téléchargé	NC	18/05/2026 à 16h43 (21/05/2026 à 13h45)
Julien POMPEANI	SAS POMPEANI BTP	9 Avenue Beverini-Vico 20000 - AJACCIO Tel:0495232850	Electronique	info@pompeanibtp.com	Dossier complet téléchargé	NC	19/05/2026 à 09h13 (19/05/2026 à 09h15)
Pierre- Louis FRATICELLI	CETA environnement	Lot Arbusceta - Ceppe	Electronique	ceta@ceta-environnement.fr	Dossier complet téléchargé	NC	20/05/2026 à 11h05

Accusé certifié exécutoire		20620 - Biguglia Tel:0495212325					(20/05/2026 à 11h06)
Réception par le préfet	18/09/2026						
Publication : 18/09/2026		5 allée des chevreuils 69380 - LISSIEU Tel:0472179348	Electronique	m.rivas@dynamique-environnement.com	Dossier complet téléchargé	NC	21/05/2026 à 15h12 (15/06/2026 à 11h48)
Pour l'autorité compétente par délégation							
	Vincent NIEL	SARL DYNAMIQUE ENVIRONNEMENT					
Renald GRASSIS	VALERIAN SA	708 RTE DE CADEROUSSE 84350 - courthezon Tel:0490704455 Fax:Spie batignolle	Electronique	etudes.se.valerian@spiebatignolles.fr	Dossier complet téléchargé	NC	21/05/2026 à 15h47 (21/05/2026 à 15h48)
Chawki Belouahchia	Doubletrade	14 Rue de la Beaune 93048 - Montreuil Tel:0184762518	Electronique	maj_dce_automatique@doubletrade.com	- Pièces communes	NC	24/05/2026 à 18h17 (24/05/2026 à 18h17)
JEREMY WANAIQUE	SOTRAROUT	Gare de Mezzana 20167 - SARROLOA CARCOPINO Tel:0634255986	Electronique	jeremy.wanaïque@sotrarout.fr	- Pièces communes	NC	26/05/2026 à 10h03 (26/05/2026 à 10h39)
FREDERIC ROURE	GECO INGENIERIE	LE CLAVELET 30290 - LAUDUN L'ARDOISE Tel:0466902560	Electronique	admin@geco-ingenierie.fr	- Pièces communes	NC	26/05/2026 à 10h34 (26/05/2026 à 10h37)
Stéphane Coll	Sylvatica	4 rue Félicien Marchi 20100 - Sartène Tel:0495251791	Electronique	sylvatica2a@gmail.com	- Pièces communes	NC	27/05/2026 à 16h29 (27/05/2026 à 16h29)
Anthony Pinelli	PARCS ET JARDINS	Lotissement sant'appianu allée paglia orba 20118 - Sagone Tel:0643526084	Electronique	servicetechnique@parcs-et-jardins-sagone.fr	Dossier complet téléchargé	NC	29/05/2026 à 14h33 (29/05/2026 à 14h34)
Delphine LAMBERT	SARL POMPEANI	Ld Pernicaggio 20167 - Sarrola-Carcopino Tel:0495203478 Fax:049510275	Electronique	ao.pompeani@grouperocca.fr	Dossier complet téléchargé	NC	03/06/2026 à 09h31 (03/06/2026 à 09h33)
Philip BRESSON	GROUPE CYRNEO	Lot 15 ZI DU STILETTO 20090 - Ajaccio Tel:0495230284	Electronique	info@sud-assainissement-ajaccio.com	Dossier complet téléchargé	NC	04/06/2026 à 11h16 (04/06/2026 à 11h17)
Adrien Paoli	Exploitation Forestière Paoli	Batiment C9 Residence Castelluccio 20090 - Ajaccio Tel:0601313952	Electronique	Paoli.demaquisage@gmail.com	- Pièces communes	NC	05/06/2026 à 04h51 (05/06/2026 à 06h13)
Pôle Offres France	EGIS EAU	889 rue de la Vieille Poste 34965 - MONTPELLIER CEDEX 2 Tel:0467139000 Fax:0467139393	Electronique	contact.egis-eau@egis-group.com	Dossier complet téléchargé	NC	15/06/2026 à 14h55 (15/06/2026 à 14h57)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

e-marchespublics.com

Pour l'autorité compétente par délégation



REGISTRE DES DEPOTS DES OFFRES

Auteur de la procédure : Noël Dominique LIVRELLI

Objet du marché : Travaux de restauration morphologique du cours d'eau « cintulinu » renaturation d'un tronçon du cours d'eau et création de caissons végétalisés au droit de l'ancienne décharge communale – commune d'Ucciani.

Date de publication :

Date de candidature :

Date d'offre : 16/06/2026 à 12 h 00

Votre référence : 2026-7

ID EMP : 1161526

Date export: 16/06/2026 à 13h10

Total enveloppes électroniques offre: 3

Total enveloppes papier offre: 0

OFFRE					
Ordre d'arrivée	Date de réception	Mode de réception	Société et Contact	Observations	Plis et lots
1	15/06/2026 à 11h50	Electronique	SARL DYNAMIQUE ENVIRONNEMENT Vincent NIEL 5 allée des chevreuils 69380 - LISSIEU Tél.: 0472179348 Fax: m.rivas@dynamique-environnement.com		- Lot unique : 1161526_offre_1218268_174029.crypt (130.1 Mo)
2	16/06/2026 à 11h13	Electronique	GRAZIANI TP FREDERICK GRAZIANI ZI CINICCIA 20170 - LEVIE Tél.: 0659381358 Fax: grazianitp@byexeterra.com		- Lot unique : 1161526_offre_1218268_781129.crypt (90.9 Mo)
3	16/06/2026 à 11h43	Electronique	ENTREPRISE LAURENT SARL Jean-Philippe LAURENT Villa Rose 20192 - AJACCIO CEDEX 4 Tél.: 0495103420 Fax: 0495103421 laurent.ent@wanadoo.fr		- Lot unique : 1161526_offre_1218268_96327.crypt (423.4 Ko)



Attestation de publication

Organisme

Nom	Cc Celavu-prunelli
Utilisateur	Noël Dominique LIVRELLI
Coordonnées	BP 90038, 20129 Bastelcaccia
Tél	0495291940
Email	marches-publics@celavu-prunelli.fr

Objet du marché

Travaux de restauration morphologique du cours d'eau « cintulinu » renaturation d'un tronçon du cours d'eau et création de caissons végétalisés au droit de l'ancienne décharge communale – commune d'Ucciani.

Avis de publicité

Type de procédure	Proc.Adapt.
Référence organisme	2026-7
ID Dematis	1161526
Réception électronique	Activée
Date mise en ligne	15/05/2026 à 09 h 30 *
Date limite de candidature	
Date limite de remise des offres	16/06/2026 à 12 h 00 *

Liste des pièces du dossier de consultation (si dématérialisation de la procédure)

Règlement de consultation.pdf	05. BPU V2.docx
Attestation de visite obligatoire.docx	03. CCAP V2.pdf
DC4-2019.rtf	DC2-2019.rtf
02. AEV3.docx	04. CCTPV2.docx
06. DQE V2.docx	DC1-2019.rtf
07. plans et profils.pdf	Comment répondre par voie dematerialisee sur cette plat...
How to Submit Your Bid on the Platform.pdf	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Dematis certifie que la publication du présent avis a été réalisée sur les supports listés ci-dessous

Support de publication	Références annonces	Date de parution
LA CORSE MATIN - CORSE MATIN DIMANCHE	Annonce envoyée le 13/05/2026 à 16h25 et relevée le 15/05/2026 à 09h25	Non renseignée par le journal

* Date affichée en heure locale

Fait à Paris, le 17/09/2026



AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur

Communauté de communes Celavu Prunelli (CCCP)
 Numéro national d'identification (SIRET) : 24200050300050
 Adresse : Lieu-dit Funtanaccia - BP 90038 - 20129 Bastelicaccia.
 Téléphone : (+33) 4 95 29 19 40
 Courriel : contact@celavu-prunelli.fr
 Groupement d'acheteurs : non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers le profil d'acheteur
<http://cc-celavu-prunelli.e-marchespublics.com> – Département de publication 20 corse du sud
Identifiant interne de la consultation : 2026/7

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Contact : Monsieur le Président ; contact@celavu-prunelli.fr ;

Profil d'acheteur : <http://cc-celavu-prunelli.e-marchespublics.com/>

Modalité de financement et de paiement : Financements : Fonds verts, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
 ; Collectivité de corse ; Paiement par mandat administratif dans un délai maximum de 30 jours.

Section 3 : Procédure

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation : décrites dans les documents de la consultation.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation, avec leur pondération.

Mode de réponse obligatoire : électronique.

Signature électronique : facultative.

Forme du marché : Marché Ordinaire à prix unitaire (BPU et DE)

Date et heure limites de réception des plis : 16 juin 2026 à 12h00.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant : acheteurs publics.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de restauration morphologique du cours d'eau « cintulinu » renaturation d'un tronçon du cours d'eau et création de caissons végétalisés au droit de l'ancienne décharge communale – commune d'Ucciani.

Code CPV principal : 45246200-5- Travaux de protection de berges ; 45262640 ; 45111220

Type de marché : travaux.

Lieu principal d'exécution du marché : Commune d'ucciani

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Section 5 : Lots Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires : Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées. Des éléments à caractère environnemental sont définis dans le dossier de consultation. Le règlement de la consultation précise les conditions de remise des candidatures et des offres ; pas de signature électronique imposée- Offre Pli dématérialisé imposé

Durée des travaux : 4 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage- le CCAP précise les délais d'exécution **Visite : OBLIGATOIRE.** Le Mardi **26 MAI à partir de 14H** (Aucune autre visite ne sera organisée) – le RC précise les modalités de la visite.

Dépôt des offres sur : <http://cc-celavu-prunelli.e-marchespublics.com>

DLRO : 16/06/2026

Date d'envoi à la publication : 13/05/2026

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Annonces légales

legales-ajaccio@corsemaatin.com - legales-bastia@corsemaatin.com

dimanche 17 mai 2026



APPEL D'OFFRES

CC 98768

CENTRE DU SPORT ET DE LA JEUNESSE CORSE

CHEMIN DE LA SPOSAITA
20091 AJACCIO
Tel : 04 95 10 65 10

DCE disponible sur la plateforme de dématérialisation
www.laprovencemarchespublics.com
Informations : 04 95 10 65 16

Marché à procédure adaptée
Accord-cadre à bons de commande

MAPA-202501 – Recrutement d'intervenants rattaché à l'offre de formation 2026-2027 du CSJC

Accord-cadre à bons de commande allié :

- LOT 1 – BLOC 1 BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » et BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques et sportives de la forme » : Diagnostic de projet
- LOT 2 – BLOC 1 BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » et BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques et sportives de la forme » : Méthodologie-Organisation-Evaluation
- LOT 3 – BLOC 3 BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » : Activités Physiques Espace Naturel
- LOT 4 – BLOC 3 BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » : Sciences humaines et pédagogie
- LOT 5 – BLOC 3 BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » : Anatomie, biomécanique et physiologie
- LOT 6 – BLOC 3 BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » : Activités Physiques d'Environnement
- LOT 7 – BLOC 3 BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » : Activités Physiques et Jeux Sportifs
- LOT 8 – BLOC 3 BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques et sportives de la forme » : Anatomie, biomécanique et physiologie
- LOT 9 – BLOC 3 BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques et sportives de la forme » : Halatrophie et force athlétique
- LOT 10 – BLOC 3 BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques et sportives de la forme » : Muséologie et préparation physique
- LOT 11 – BLOC 3 BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques et sportives de la forme » : Sciences humaines et pédagogie
- LOT 12 – BLOC 3 BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques et sportives de la forme » : Cours Collectifs/Fitness
- LOT 13 – BLOC 1 CPJEPS « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle » : Danse
- LOT 14 – BLOC 1 CPJEPS « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle » : Théâtre
- LOT 15 – BLOC 1 CPJEPS « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle » : Randonnée et course d'orientation
- LOT 16 – BLOC 1 CPJEPS « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle » : Organisation et animation de la vie quotidienne
- LOT 17 – BLOC 2 CPJEPS « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle » : organisation et animation de la vie quotidienne
- LOT 18 – BLOC 3 CPJEPS « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle » : intégration au projet structure
- LOT 19 – BLOC 1 DEJEPS mention « coordination de projets » spécialité « animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive » : Animer et accompagner une équipe dans le champ du sport ou de l'animation et concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive
- LOT 20 – BLOC 2 DEJEPS mention « coordination de projets » spécialité « animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive » : Concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive
- LOT 21 – BLOC 3 DEJEPS mention « coordination de projets » spécialité « animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive » : Animer et accompagner une équipe dans le champ du sport ou de l'animation et concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive
- LOT 22 – BLOC 4 DEJEPS mention « coordination de projets » spécialité « animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive » : Développer les partenariats opérationnels et contribuer aux dynamiques institutionnelles dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive

Date limite de réception des offres : Lundi 15 juin 2026 à 9h00
Date d'envoi à la publication : Mercredi 12 mai 2026
Critères d'attribution énoncés dans le règlement de la consultation

CC 58601

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur
Communauté de communes Célavu Prunelli (CCCP)
Numéro national d'identification (SIRET) : 242000503002050
Adresse : Lieu de l'Entreprise - BP 50038 - 20129 Bastia cedex
Téléphone : (+33) 4 95 29 19 40
Courriel : contact@celavu-prunelli.fr
Groupement d'acheteurs : non

Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers le profil d'acheteur
<http://cc-celavu-prunelli.e-marchespublics.com> - Département de publication 20
corse du sud/département interne de la consultation : 202677
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Contact : Monsieur le Président : contact@celavu-prunelli.fr ;
Profil d'acheteur : <http://cc-celavu-prunelli.e-marchespublics.com/>
Modalité de financement et de paiement : Financement : Fonds verts, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Collectivité de corse ; Paiement par mandat administratif dans un délai maximum de 30 jours.

Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée de 30 jours.

Conditions de participation : énoncées dans les documents de la consultation.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation, avec leur pondération.

Mode de réponse obligatoire : électronique
Signature électronique : facultative
Forme du marché : Marché Ordinaire à prix unitaire (BPU et DE)
Date et heure limites de réception des offres : 16 juin 2026 à 12h00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite
Réduction du nombre de candidats : non
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Identification des catégories d'acheteurs intervenant : acheteurs publics.

Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : Travaux de restauration morphologique du cours d'eau « Célavu » - restauration d'un tronçon du cours d'eau et création de cascades végétales au droit de l'ancienne décharge communale - commune d'Ucciani.
Code CPV principal : 45242000-5-Travaux de protection de berges ; 45262040-24511220

Type de marché : travaux.
Lieu principal d'exécution du marché : Commune d'Ucciani
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Section 5 : Lots Marchés allés : Non

Section 6 : Informations complémentaires : Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées. Des éléments à caractère environnemental sont définis dans le dossier de consultation. Le règlement de la consultation précise les conditions de remise des candidatures et des offres ; pas de signature électronique imposée. Offre PI dématérialisée imposée. Durée des travaux : 4 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage - le CCAP précise les délais d'exécution Vitale : OBLIGATOIRE Le Mardi 26 MAI à partir de 14H (Aucune autre visite ne sera organisée) - la RC précise les modalités de la visite.
Dépôt des offres sur : <http://cc-celavu-prunelli.e-marchespublics.com>
DLFO : 16/06/2026
Date d'envoi à la publication : 13/05/2026

CC 58600

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Commune de SARI D'ORCINO - 117 U Castagnatu - Acquasù - 20151 Sari d'Orfino
Personne responsable du marché : Monsieur le Maire, Michel PINELLI
Téléphone : 04-95-27-20-00
Email : mairie@sardorfino.fr

OBJET DU MARCHÉ :

Marché 01/2026 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS, EN LIAISON FROIDE, AU PROFIT DES ELEVES L'ECOLE DE SARI D'ORCINO POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

LIEU DE LIVRAISON :

CANTINE SCOLAIRE - ECOLE DE SARI D'ORCINO

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

ASSURER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA CANTINE SCOLAIRE

DATE PREVISIONNELLE DE DEBUT DES PRESTATIONS :

1ER SEPTEMBRE 2026 (JOUR DE LA RENTREE SCOLAIRE)

PROCEDURE :

MARCHÉ passe sous forme de procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
Valeur technique : 50%
Prix : 70%

LIEU OÙ L'ON PEUT RETIRER LES DOSSIERS DE CONSULTATION

Mairie de Sari d'Orfino de :
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h00 à 15h00
Les mercredis de 08h à 12h
Les jours ouvrés.
Le dossier est consultable sur le site internet de la commune : sardorfino.fr (Rubrique marchés publics)

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Lundi 27 juillet 2026 à 12 heures

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS A LA PUBLICATION :

Mercredi 13 mai 2026

Toutes correspondances relatives au marché pourront être adressées à Monsieur le Maire de Sari d'Orfino en mairie de Sari d'Orfino ou par mail à l'adresse suivante : mairie@sardorfino.fr

CC 98768

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DENOMINATION ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE PASSANT LE MARCHÉ

Maître d'ouvrage :
EPA DE LA MASSE DES DOUANES
11 rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL CEDEX

Maitre d'ouvrage :
VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT
BP 1406
83066 TOULON CEDEX
Tel : 04.94.03.95.78

UNITE MONETAIRE :

Euro

MODE DE PASSATION

Procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique

OBJET DU MARCHÉ

Travaux de traitement des désordres en façades et ouvrages divers des cités résidentielles des Douanes de Bastia et de Calvi.

NOMENCLATURE CPV :

45262300-3 Travaux de réparation d'ouvrages en béton
45442000-7 Application de revêtements protecteurs

DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION :

Il s'agit de deux (2) marchés uniques passés en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique comprenant pour :

- Bastia :
 - 1 seule phase d'exécution des travaux
 - Deux variantes techniques à l'initiative du maître d'ouvrage
- Calvi :
 - Une tranche ferme (TF) et une tranche optionnelle (TO1).
 - TF : Travaux prioritaires
 - TO1 : Travaux secondaires
 - Deux variantes techniques en tranche ferme à l'initiative du maître d'ouvrage

Les candidats ont la faculté de remettre une seule offre pour Bastia ou Calvi, de remettre une offre séparée pour chaque localisation Bastia et Calvi.

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Sans objet

VARIANTE

Aucune variante technique à l'initiative de l'entreprise n'est autorisée.

RETRAIT DU DCE ET DEPOT DES OFFRES

Transmission électronique
RETRAIT DU DCE ET DEPOT DES OFFRES à l'adresse suivante :
<https://www.marchespublics.gouv.fr/?page=Entreprise-EntrepriseAdvancedSearch&idCons&id=2995548&orgAcronym=4n>

Les candidats doivent formuler leur offre en français.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Lundi 15 juin 2026 - 12h00

DELAI D'ENGAGEMENT

120 jours.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Les critères d'attribution sont les suivants :
- Prix des prestations 60 points
- Valeur technique 20 points
- Délai 20 points

MODE DE REGLEMENT

Règlement mensuel à 30 jours.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

INSTANCE DE RECOURS :

Tribunal Administratif de TOULON
5 rue Racine
BP 40510
83041 TOULON CEDEX 9
Tél : 04 94 42 79 30

DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE :

le 13 mai 2026

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
LA SOLUTION SIMPLE ET EFFICACE
POUR VOS COMMUNES

corse.matin NOUVEAU SITE

- Garantir en ligne vos annonces légales via une plateforme sécurisée et accessible 24/24
- Disposer de modèles d'annonces pour vous accompagner dans la rédaction
- Être certifié attesté de conformité ministérielle
- Consulter et évaluer vos annonces en ligne avec vos machines multifonctions
- Fonction dans Corse-Matin, pour la location ou l'acquisition de Corse

Contacts : legales@corsemaatin.com 04 95 27 20 00

www.corsemaatin.com



Pour contacter les journalistes coordonnants
Cors'Impresa, le cahier éco de Corse-Matin :

corsimpresa@corsemaatin.com



Attestation de clôture

Organisme

Nom	CC Celavu-Prunelli
Utilisateur	Noël Dominique LIVRELLI
Coordonnées	BP 90038 20129 Bastelcaccia
Tél.	04 95 29 19 40
Email	Marches-publics@celavu-prunelli.fr

Objet du marché

Travaux de restauration morphologique du cours d'eau « cintulinu » renaturation d'un tronçon du cours d'eau et création de caissons végétalisés au droit de l'ancienne décharge communale – commune d'Ucciani.

Avis de publicité

Type de procédure	Proc.Adapt.
Référence organisme	2026-7
ID Dematis	1161526
Date de mise en ligne	15/05/2026 à 09 h 30 *
Date limite de remise des offres	16/06/2026 à 12 h 00 *

Statistiques

Nombre d'alertes ciblées envoyées aux entreprises	2012
Nombre de clics sur la procédure	67
Nombre de dossiers électroniques téléchargés	23

Réception électronique

Réception électronique	Activée
Nombre d'offres électroniques déposées	3
Nombre d'offres électroniques déposées hors délais	0

* Date affichée en heure locale

Fait à Paris, le 17/09/2026



AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur

Communauté de communes Celavu Prunelli (CCCP)

Numéro national d'identification (SIRET) : 24200050300050

Adresse : Lieu-dit Funtanaccia - BP 90038 - 20129 Bastelicaccia.

Téléphone : (+33) 4 95 29 19 40

Courriel : contact@celavu-prunelli.fr

Groupeement d'acheteurs : non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers le profil d'acheteur

<http://cc-celavu-prunelli.e-marchespublics.com> – Département de publication 20 corse du

sud **Identifiant interne de la consultation** : 2026/7

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Contact : Monsieur le Président ; contact@celavu-prunelli.fr ;

Profil d'acheteur : <http://cc-celavu-prunelli.e-marchespublics.com/>

Modalité de financement et de paiement : Financements : Fonds verts, Agence de l'eau Rhône

Méditerranée Corse ; Collectivité de corse ; Paiement par mandat administratif dans un délai maximum de 30 jours.

Section 3 : Procédure

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation : décrites dans les documents de la consultation.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation, avec leur pondération.

Mode de réponse obligatoire : électronique.

Signature électronique : facultative.

Forme du marché : Marché Ordinaire à prix unitaire (BPU et DE)

Date et heure limites de réception des plis : 16 juin 2026 à 12h00.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant : acheteurs publics.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de restauration morphologique du cours d'eau « cintulinu » renaturation d'un tronçon du cours d'eau et création de caissons végétalisés au droit de l'ancienne décharge communale – commune d'Ucciani.

Code CPV principal : 45246200-5- Travaux de protection de berges ; 45262640 ; 45111220

Type de marché : travaux.

Lieu principal d'exécution du marché : Commune d'ucciani

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Section 5 : Lots Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires : Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées. Des éléments à caractère environnemental sont définis dans le dossier de

consultation. Le règlement de la consultation précise les conditions de remise des candidatures et des offres ; pas de signature électronique imposée- Offre Pli dématérialisé imposé

Durée des travaux : 4 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage- le CCAP précise les délais d'exécution **Visite** : OBLIGATOIRE. Le Mardi **26 MAI à partir de 14H** (Aucune autre visite ne sera organisée) – le RC précise les modalités de la visite.

Dépôt des offres sur : <http://cc-celavu-prunelli.e-marchespublics.com>

DLRO : 16/06/2026

Date d'envoi à la publication : 13/05/2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



OFFRE SUSPECTEE OAB – lettre

Communauté de communes Celavu-Prunelli- lieu dit funtanaccia 20129 Bastelicaccia



Bastelicaccia, le 3 juillet 2026

Le président de la communauté de communes
Celavu- Prunelli
Noël Dominique Livrelli
Service commande publique

g.zanone@grazianitp.corsica

GROUPEMENT SARL GRAZIANI TP MANDATAIRE
SAS LA COMPAGINE DES FORESTIERS (Co/traitant)

ZI DE CINICCIA
20170 LEVIE

Affaire suivie par :

Objet : Lettre de demande de justifications offre anormalement basse et questionnements

2026-7 :

Travaux de restauration morphologique du cours d'eau « Cintulinu »

Renaturation d'un tronçon du cours d'eau et création de caissons végétalisés au droit de l'ancienne décharge communale – commune d'Ucciani

Procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique

Monsieur,

Vous avez répondu à la consultation relative à l'affaire citée en objet.

Après analyse des offres reçues, il apparaît que le montant global de votre offre est susceptible d'être qualifié d'offre anormalement basse au sens des articles L.2152-5 et L.2152-6 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article L.2152-6 du Code de la commande publique nous vous demandons de bien vouloir nous fournir toutes précisions et justifications permettant de justifier la valeur de vos prix en tenant compte très précisément de la nature, de l'étendue et du rendu des prestations à réaliser, ainsi que des moyens matériels et en personnel à déployer.

En effet, il existe des différences conséquentes entre le prix de votre offre globale et à l'intérieur sur certains postes de prix de votre offre avec ceux de vos concurrents et/ou de notre estimatif.

Nous vous demandons par conséquent de justifier vos prix si possible au moyen d'un sous-détail de prix, la répartition des montants entre co-traitant (paiement direct, ventilation des tâches ou pas permettant la construction du prix), les solutions techniques adoptées permettant un meilleur cadencement d'exécution des travaux (temps passés, les conditions exceptionnellement favorables pour le prix des fournitures (ex : géotextiles,...), toute justification utile, plus particulièrement sur les prix suivants :

- Poste 1.1 : merci de transmettre le sous détail de prix faisant apparaître la ventilation des coûts relatifs à l'installation de chantier, à la gestion du chantier, au dégagement des emprises, à l'envoi des photographies journalières, à la gestion d'éventuelles crues, à la remise en état du site ainsi qu'aux frais de déplacement, de suivi et d'encadrement. Merci également de préciser la répartition des prestations notamment la répartition des prestations entre les membres du groupement, les moyens mobilisés, les frais d'encadrement/profils., de déplacement et de suivi du chantier ainsi que toute donnée économique ou organisationnelle ayant permis l'établissement de ce montant .
- 1.2 : Préciser les éléments ayant conduit à l'établissement de ce prix et de joindre un sous détail de prix faisant apparaître la décomposition des coûts prix en compte . Vous préciserez le cas échéant, la ventilation des montants entre les différentes missions ou prestations relevant des études d'exécution, pris en compte
- 1.4 : Merci de préciser tous les aspects du poste. Ventilation entre co-traitant, localisation des interventions accès extérieur à la zone de travaux, ou intégration aussi cheminement dans la zone de travaux



Communauté de communes Celavu-Prunelli- lieu dit funtanaccia 20129 Bastelicaccia

- Poste 2.1.1., 2.1.2 : les prix unitaires proposés pour les prestations d'abattage, essartage et recépage des arbres et arbustes apparaissent particulièrement faibles au regard de la nature des prestations demandées des quantités prévues.

Nous vous remercions de bien vouloir nous apporter toute précision utile concernant La composition des équipes effectués à ces travaux (effectifs, qualifications, recours éventuels à de la sous traitance, Les moyens matériels spécifiquement mobilisés et les éléments permettant de justifier le délai d'exécution annoncé de 7 jours pour le dégagement des emprises de travaux notamment au regard des moyens effectivement mobilisés

-Prix 2.1.4 : Comment ce prix a été construit et sur quelle base de volume m3 d'export de houppiers vers le site de Prunelli est pris en compte ?

- Prix 2.3.2 et 2.3.3 : les prestations décrites aux postes 2.3.2 et 2.2.3 apparaissent de nature identique (démantèlement de muret/prix des matériaux..) mais presente des prix unitaires significativement différents. Nous vous remercions de bien vouloir précise les éléments techniques, économiques ou organisationnels justifiants cet écart de prix.
- Prix poste 3 caissons végétalisés : Au regard du prix proposé et des rendements indiqués dans votre mémoire technique (72 ml réalisés en 11,5 jours), nous vous remercions de préciser les moyens humains, matériels et les méthodes d'exécution retenus permettant d'assurer ce cadencement. Compte tenu du niveau des prix proposés au poste 3, nous vous remercions de préciser les moyens humains, matériels et les conditions d'approvisionnement retenus pour l'exécution des prestations sans écart avec les attentes

Votre réponse devra nous être retournée **avant le jeudi 9 juillet 2026 à 12h00**, sur la plateforme à l'adresse URL suivante : **Profil d'acheteur** : <http://cc-celavu-prunelli.e-marchespublics.com/>

J'attire votre attention sur le fait qu'en cas d'absence de réponse, votre offre sera déclarée anormalement basse.

Pour rappel, votre offre ne peut en aucun cas être modifiée, auquel cas elle sera déclarée irrégulière. De même à défaut de justifications suffisantes, votre offre pourra être rejetée dans les conditions prévues par le code de la commande publique

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président de la communauté des communes,

Noël -Dominique Livrelli





GRAZIANI
TRAVAUX PUBLICS

LA COMPAGNIE
DES FORESTIERS
ARTISANAT GÉNIE ÉCOLOGIQUE

by *exeterra*

**Communauté de communes
Celavu Prunelli**

Lieu-dit Funtanaccia
20 129 BASTELICACCIA
SIRET : 242 000 503 00050

Ajaccio, le 07 juillet 2026

A l'attention de Monsieur Le Président,

Objet : Réponse - Lettre de demande de justifications offre anormalement basse et questionnements

Consultation : TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU COURS D'EAU CINTULINU –
COMMUNE D'UCCIANI (20)

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes Celavu Prunelli

Maitre d'œuvre : CE3E, Conseil & Études Eau Espace Environnement

Monsieur Le Président,

Nous accusons réception de votre courrier du 3 juillet 2026 sollicitant des justifications relatives au caractère potentiellement anormalement bas de notre offre.

Nous confirmons que le montant de notre proposition résulte d'une étude détaillée de l'ensemble des prestations, réalisée à partir du DCE, de la visite de site, de notre mémoire technique, de nos consultations fournisseurs et de nos méthodes internes de chiffrage.

Notre offre a été établie en tenant compte de l'ensemble des contraintes techniques, environnementales, logistiques et réglementaires du chantier. Elle permet la réalisation intégrale des prestations conformément au CCTP, sans diminution de qualité, de sécurité ou de performance.

Les écarts constatés avec l'estimation du maître d'œuvre ou avec les offres concurrentes résultent essentiellement de notre organisation propre, de notre groupement spécialisé et de nos conditions économiques particulières, et non d'une sous-évaluation des prestations.

SARL GRAZIANI TP

ZI Ciniccia 20 170 Levie - Tel : 04.95.72.97.68 - Fax : 04.95.72.97.69 – Mail : grazianitp@byexeterra.com
SARL au Capital de 200 000 €- SIRET : 481 563 286 00014 - APE : 4312B - N° TVA Intra : FR 00 481 563 286



GRAZIANI
TRAVAUX PUBLICS

**COMPAGNIE
FORESTIERS**
GÉNIE ÉCOLOGIQUE

by *Exoterra*

Notre étude de prix a été réalisée poste par poste sur la base :

- des quantités du DQE,
- des rendements issus de nos retours d'expérience sur des opérations similaires,
- des coûts réels de notre parc matériel,
- des coûts salariaux réels de nos équipes,
- des offres fournisseurs obtenues spécifiquement pour cette opération,
- des frais de déplacement réellement supportés,
- ainsi que de nos frais généraux internes.

Les sous-détails de prix joints démontrent que chaque prix comprend l'ensemble des dépenses nécessaires à la bonne exécution des prestations ainsi qu'une marge permettant l'équilibre économique de l'opération.

Optimisation des terrassements

Les déblais produits par les terrassements sont réutilisés directement sur le chantier conformément aux prescriptions du CCTP (comblement de l'ancien lit, modelés, remplissage des caissons), limitant fortement les transports et les coûts d'approvisionnement.

Coordination du groupement

La présence simultanée des équipes de GRAZIANI TP et de La Compagnie des Forestiers permet de supprimer les temps morts entre les différentes phases de terrassement et de génie végétal, améliorant sensiblement la productivité globale du chantier.

Parc matériel

L'ensemble des principaux matériels nécessaires au chantier appartient à l'entreprise GRAZIANI TP (pelles, véhicules, matériel de terrassement, atelier mécanique, logistique), limitant très fortement les coûts de location, les immobilisations et les aléas d'approvisionnement.

SARL GRAZIANI TP

ZI Ciniccia 20 170 Levie - Tel : 04.95.72.97.68 - Fax : 04.95.72.97.69 – Mail : grazianitp@byexoterra.com
SARL au Capital de 200 000 € - SIRET : 481 563 286 00014 - APE : 4312B - N° TVA Intra : FR 00 481 563 286



GRAZIANI
TRAVAUX PUBLICS

**COMPAGNIE
FORESTIERS**
GENIE ECOLOGIQUE

by *exoterra*

Nous accusons réception de votre courrier en date du 3 juillet 2026 relatif à la prorogation de notre offre.

Encadrement

Le chantier sera piloté par une équipe d'encadrement expérimentée disposant de nombreuses références en restauration de cours d'eau, limitant les risques de non qualité, les reprises et les pertes de rendement. Afin d'assurer les rendements annoncés, l'entreprise La Compagnie des Forestier a engagé un chef de chantier très expérimenté en Caisson végétalisé pour lancer la dynamique d'ouvrage dès le début de l'ouvrage.

Chez GRAZIANI TP, l'équipe sera encadrée par Florent ALONZO, chef de chantier depuis 30 ans et les travaux seront pilotés par Sandrine JACQUET, conductrice de travaux.

Absence de prise de risque

Nous attirons votre attention sur le fait que notre offre ne repose sur aucune hypothèse de réduction des prestations, de diminution des moyens humains, de moindre qualité des fournitures ou de dérogation aux prescriptions du marché.

Les fournitures proposées correspondent strictement aux caractéristiques techniques du CCTP et aux fiches techniques remises dans notre offre.

Les moyens humains, matériels et les cadences retenus sont ceux décrits dans notre mémoire technique et permettront de respecter les délais contractuels.

Notre prix est certes compétitif mais nous avons mis les moyens en face pour nous assurer de la bonne réussite des travaux dans les délais d'exécution annoncés.

L'ensemble de ces facteurs réunis expliquent la compétitivité de nos prix sans compromettre la qualité, la sécurité ou la conformité des prestations aux exigences du cahier des charges.

Pour appuyer nos réponses, vous trouverez également la répartition de nos coûts entre co-traitants sur la base du DQE.

Concernant vos questionnements prix par prix :

En complément de nos réponses circonstanciées, vous trouverez ci-joint nos sous-détails de prix

- **Poste 1.1**

Le poste comprend également l'ensemble des déplacements entre la Corse et le siège de notre co-traitant, les frais d'encadrement, les grands déplacements, les livraisons fournisseurs ainsi que les moyens nécessaires au suivi environnemental du chantier, comme détaillé dans le sous-détail de prix joint.

- **Prix 1.2 :**

SARL GRAZIANI TP

ZI Ciniccia 20 170 Levie - Tel : 04.95.72.97.68 - Fax : 04.95.72.97.69 – Mail : grazianitp@byexoterra.com
SARL au Capital de 200 000 € - SIRET : 481 563 286 00014 - APE : 4312B - N° TVA Intra : FR 00 481 563 286



GRAZIANI
TRAVAUX PUBLICS

**COMPAGNIE
FORESTIERS**
GENIE ECOLOGIQUE

by *exoterra*

Les études d'exécution seront réalisées en interne par nos bureaux d'études, limitant fortement le recours à des prestations extérieures. Chez GRAZIANI TP, nous disposons d'un dessinateur projeteur qui réalise nos documents d'exécution.

- **Prix 1.4 :**

Le prix comprend l'intégralité du traitement des accès, des cheminements internes au chantier et des adaptations nécessaires au phasage retenu.

- **Prix 2.1.1., 2.1.2 :**

Les rendements retenus reposent sur :

- une équipe locale spécialisée dans le débroussaillage (plusieurs sous-traitants pressentis soit Cima Corsa soit Corse Débroussaillage)
- une préparation préalable du marquage,
- des moyens mécanisés adaptés, soit interne à l'entreprise soit ceux de l'entreprise forestière locale
- une mise en stockage immédiat des grumes,
- une évacuation simultanée des rémanents.

Cette organisation permet d'atteindre les rendements annoncés sans difficulté particulière.

- **Prix 2.1.4**

Le prix a été construit à partir du volume forfaitaire prévu au DCE (50 m³) avec une hypothèse de remplissage optimisée des rotations permettant de limiter le coût unitaire du transport.

- **Prix 2.3.2 et 2.3.3**

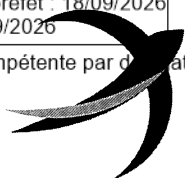
Les deux prix ne correspondent pas exactement aux mêmes conditions d'intervention.

Les différences proviennent principalement :

- des longueurs de muret,
- des accès,
- des conditions de manutention,
- de l'organisation du chantier à cette phase,
- de la mutualisation des moyens avec les terrassements adjacents.

SARL GRAZIANI TP

ZI Ciniccia 20 170 Levie - Tel : 04.95.72.97.68 - Fax : 04.95.72.97.69 – Mail : grazianitp@byexeterra.com
SARL au Capital de 200 000 € - SIRET : 481 563 286 00014 - APE : 4312B - N° TVA Intra : FR 00 481 563 286



GRAZIANI
TRAVAUX PUBLICS

**COMPAGNIE
FORESTIERS**
GENIE ECOLOGIQUE

by *Exoterra*

- **Prix poste 3 caissons végétalisés :**

Les rendements annoncés dans notre mémoire technique sont issus de plusieurs réalisations similaires exécutées par La Compagnie des Forestiers. En particulier, nos rendements sont considérés au regard caissons profonds (2.5m).

Afin de garantir ces cadences, nous mobilisons :

- **un chef de chantier spécialisé en génie végétal**, très expérimenté en caisson végétalisé pour lancer la dynamique d'ouvrage dès le début de l'ouvrage.
- **trois compagnons spécialisés au sol** pour assurer la tenue de la cadence
- **une pelle hydraulique avec chauffeur dédiée à l'opération** mise à disposition par GRAZIANI TP,
- **une coordination permanente entre les équipes terrassement et génie végétal.**

Les bois sont commandés en amont auprès de notre fournisseur partenaire (DELTA BOIS, entreprise locale), les géotextiles sont approvisionnés avant le démarrage des travaux et les végétaux sont préparés selon le phasage prévu au planning.

Cette organisation limite les temps improductifs et permet d'assurer les cadences prévues sans augmentation du risque d'exécution.

Les sous-détails de prix joints démontrent que chacun des prix composant notre offre résulte d'une décomposition précise des coûts de main-d'œuvre, matériels, fournitures, transports, frais généraux et marge. Ils confirment ainsi le caractère économiquement viable de notre offre et l'absence de toute sous-évaluation susceptible de compromettre la bonne exécution du marché.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour le groupement d'entreprises

Giulia ZANONE

Responsable d'agence Ajaccio

GRAZIANI TP (entreprise mandataire)

SARL GRAZIANI TP
ZI de CINICCIA - 20 170 LEVIE
TEL: 04.95.72.97.68 - FAX: 04.95.72.97.69
SIRET : 481 563 286 00014 - APE: 4312B
Email: graziantp@byexoterra.com

SARL GRAZIANI TP

ZI Ciniccia 20 170 Levie - Tel : 04.95.72.97.68 - Fax : 04.95.72.97.69 – Mail : graziantp@byexoterra.com
SARL au Capital de 200 000 € - SIRET : 481 563 286 00014 - APE : 4312B - N° TVA Intra : FR 00 481 563 286



DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF ET FORFAITAIRE

	Descriptif des prestations	Quantité	Unité	Coût unitaire (€ H.T.)	Total (€ H.T.)	Part LCDF €HT	Part GTP €HT
1	Travaux préalables et mise hors d'eau du site						
1.1	Installation, gestion et repli du chantier, accès chemin depuis la RD, dégagement des emprises, envoi de photos journalières, gestion en cas de crue, remise en état du site	1	Forfait	25 739,00 €	25 739,00 €	13 480,00 €	12 259,00 €
1.2	Études EXE, piquetage, marquage des arbres sur parcelle privée et nivellement	1	Forfait	1 546,00 €	1 546,00 €		1 546,00 €
1.3	Constat d'huissier de justice	1	Unité	2 500,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €
1.4	Travaux préparatoires de traitement de la végétation et traitement par remblai compacté - au droit des accès (débranchage et abattage si nécessaire)	1	Forfait	9 723,00 €	9 723,00 €		9 723,00 €
1.5	Réalisation d'une pêche électrique de sauvetage par un organisme agréé sur le linéaire mis hors d'eau (110 ml) du lit actuel	1	Forfait	4 000,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €
Sous-total du poste 1				43 508,00 €	13 480,00 €	30 028,00 €	

2	Travaux forestiers, réalisation du nouveau lit du Cintulinu, comblement ancien lit						
2.1	Travaux forestiers						
2.1.1	Sur la parcelle communale cadastrée OB458, OB459 et OB1185, Abattage, essartage, élagage, recépage selon marquage par le MOE des arbres et arbustes < 300 mm - mini 43 unités et maxi 60 unités	60	Unité	42,00 €	2 520,00 €		2 520,00 €
2.1.2	Sur la parcelle communale cadastrée OB458, OB459 et OB1185, Abattage, essartage, élagage, recépage selon marquage par le MOE des arbres et arbustes 300 mm à 600 mm - mini 78 unités et maxi 100 unités	100	Unité	50,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €
2.1.3	Stockage de l'ensemble des grumes pour la commune d'Ucciani sur le site de l'ancienne décharge	1	forfait	2 525,00 €	2 525,00 €		2 525,00 €
2.1.4	Stockage et export de l'ensemble des rémanents, houpriers, sur le site du prunelli à 27 km (forfait pour 50m3)	1	forfait	7 259,00 €	7 259,00 €		7 259,00 €
Sous-total du poste 2.1				17 304,00 €	- €	17 304,00 €	
2.2	Réalisation d'un nouveau lit						
2.2.1	Terrassement à gabarit en déblais et profilage du nouveau lit du Cintulinu sur la parcelle communale OB459 (200m3)	100	ml	30,35 €	3 035,13 €		3 035,13 €
2.2.2	Terrassement à gabarit en déblais et profilage du nouveau lit du Cintulinu en aval sur la parcelle communale OB458 (70m3)	25	ml	42,49 €	1 062,30 €		1 062,30 €
Sous-total du poste 2.2				4 097,42 €	- €	4 097,42 €	
2.3	Aménagement de la Zone humide / ZEC						
2.3.1	Terrassement de la ZEC en déblais et profilage de la ZH (650 m²) sur la parcelle communale OB459 et OB1185	450	m³	13,41 €	6 034,50 €		6 034,50 €
2.3.2	Démantèlement du muret de 20 ml en rive droite + export en décharge des matériaux métalliques, ferrailles ou bois et réutilisation des pierres sèches en sous-couche des aménagements	20	ml	168,93 €	3 378,60 €		3 378,60 €
2.3.3	Démantèlement du muret de 10 ml en rive gauche + export en décharge des matériaux métalliques, ferrailles ou bois et réutilisation des pierres sèches en sous-couche des aménagements	10	ml	67,04 €	670,40 €		670,40 €
Sous-total du poste 2.3				10 083,50 €	- €	10 083,50 €	
2.4	Comblement de l'ancien lit						
2.4.1	Comblement par terrassement en remblais de l'ancien lit avec déblais issus de la ZEC et du nouveau lit	270	m³	13,41 €	3 620,70 €		3 620,70 €
Sous-total du poste 2.4				3 620,70 €	- €	3 620,70 €	
Sous-total du poste 2				35 105,62 €	- €	35 105,62 €	

3	Réalisation des caissons végétalisés à double paroi sur 72 ml						
3.1	Décassement de l'assise et du talus (60m³) et mise en œuvre d'une assise en graves issus du site	60	m³	6,25 €	375,00 €		375,00 €
3.2	Fourniture et mise en œuvre d'un géotextile bidim 300 g/m² côté talus	600	m²	5,56 €	3 336,00 €		3 336,00 €
3.3	Fourniture et mise en œuvre d'une tranchée drainante en graves 20/40 mm pour récupérer les eaux pluviales	50	m³	29,97 €	1 498,50 €		1 498,50 €
3.4	Fourniture et mise en œuvre de longrines Châtaigner ou douglas de diamètre 20 cm pour 4 m de long	124	Unité	84,39 €	10 464,36 €	10 464,36 €	
3.5	Fourniture et mise en œuvre de croisillons Châtaigner ou douglas de diamètre 20 cm pour 2,5 m de long	156	Unité	52,98 €	8 264,88 €	8 264,88 €	
3.6	Fourniture et mise en œuvre de croisillons supplémentaire Châtaigner ou douglas de diamètre 20 cm pour 2,5 m de long pour la connexion dans les angles	9	Unité	52,98 €	476,82 €	476,82 €	
3.7	Fourniture et mise en œuvre des fers à béton dia 14-16 mm de 0.6/0.7m	357	m	1,82 €	649,74 €	649,74 €	
3.8	Fourniture et mise en œuvre d'un géotextile coco H2M9 940 g/m²	350	m²	2,16 €	756,00 €	756,00 €	
3.9	Fourniture et mise en œuvre d'un géotextile coco aiguilleté/jute 1050 g/m²	450	m²	3,44 €	1 548,00 €	1 548,00 €	
3.10	Fourniture et mise en œuvre d'une matrice terreuse alluviale dont apport déblais du site	450	m³	8,33 €	3 748,50 €		3 748,50 €
3.11	Fourniture et mise en œuvre de branches de saules vivantes à rejets et de 2 m de long (25 br/ml) dont 50 % de saule pourpre (Salix purpurea), 20 % de saule des vanniers (Salix viminalis), 20 % de saules drapés (Salix eleagnos) et 10 % de saules à 3 étamines (Salix triandra) et de plants racinés ou en mottes dont 20% de Chêne pubescent (Quercus pubescens), 30% de Peuplier noir (Populus nigra), 20 % de aulnes (Alnus glutinosa), 20 % Orme champêtre (Ulmus minor), 10% de Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea) de diamètre 2/4 cm (1u/0,5 m) pour chaque étage des modules des caissons végétalisés	4900	Unité	1,03 €	5 047,00 €	5 047,00 €	
3.12	Fourniture et mise en œuvre blocs d'enrochement non gélif de 1 T en anti affouillement du premier étage des caissons	120	m³	139,41 €	16 729,20 €		16 729,20 €
3.13	Fourniture et mise en œuvre d'un mélange spécial berge à 32 g/m² sur le talus en rive gauche	16	kg	12,56 €	200,96 €	200,96 €	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



3.14	fourniture et mise en place d'un semi spécial berge à raison de 43 gr/m²	500	m²	0,54 €	270,00 €	270,00 €	
3.15	Fourniture et pose d'un géotextile jute 732 g/m2 en lais de 2 à 3 m de large pour le talus en rive gauche	500	m²	1,72 €	860,00 €	860,00 €	
3.16	Fourniture et mise en œuvre d'agrafes en fer à béton 5 mm pour le maintien du géotextile (3u/m²) sur le talus en rive gauche	1350	Unité	0,47 €	634,50 €	634,50 €	
3.17	Fourniture et mise en place de plants racinés ou mottes : saule, aulne, fusain,... (2u/m²)	1000	Unité	3,57 €	3 570,00 €	3 570,00 €	
3.18	Main d'œuvre pour la réalisation du caisson sur 72 ml	1	Forfait	22 107,59 €	22 107,59 €	16 190,00 €	5 917,59 €
Sous-total du poste 3				80 537,05 €	48 932,26 €	31 604,79 €	

4	Garantie de reprise des végétaux de 2 ans						
4.1	Arrosage et coupe sélective des végétaux plantés + suivi navette des interventions + compte rendu des opérations réalisés	1	Forfait	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	
4.2	Remplacement des plants arborés/arbustifs mort ou abimés jusqu'à 50 % et suivi des plantations sur 2 années	1	Forfait	2 830,00 €	2 830,00 €	2 830,00 €	
Sous-total du poste 4				8 830,00 €	8 830,00 €	- €	

5	Dossier des Ouvrages Exécutés						
5.1	Réalisation des plans de récolement par un géomètre expert indépendant et élaboration du DOE	1	Forfait	1 381,00 €	1 381,00 €		1 381,00 €
Total du poste 5				1 381,00 €	- €	1 381,00 €	

				Cout euros HT	169 361,67 €	71 242,26 €	98 119,41 €
				TVA (10%)	16 936,17 €	7 124,23 €	9 811,94 €
				Cout euros TTC	186 297,84 €	78 366,49 €	107 931,36 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



CADRE DES SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

N° : 1.1 Travaux préalables et mise hors d'eau du site Unité : F Qté marché : 1,00 Rendement estimé :
Libellé : Installation, gestion et suivi du chantier, accès chemin depuis la RD, déchargement des emprises, envoi de photos journalières, gestion en cas de crue, remise en état du site

DESIGNATION	Unité	Quantité ou durée		MATERIEL														MAIN D'OEUVRE				FOURNITURES		SS-TRAITANT						
		Nombre	Durée	Amortissement	Coût Unit.	L1	Coût Unit.	TOTAL	L1	Coût Unit.	TOTAL	Coût Unit.	TOTAL	L1	Coût Unit.	TOTAL	Coût Unit.	TOTAL	PU	TOTAL										
																					Coût Unit.	L1	Coût Unit.	TOTAL	L1	Coût Unit.	TOTAL	L1	Coût Unit.	TOTAL
Installation de chantier																														
Frais de branchement au réseau en tant que	F	1,0																												
Consommation électrique	MW	1,0																												
Armure générale de chantier imprégné	U	1,0																												
Armure de distribution électrique, y compris câble	U	3,0																												
Chantier																														
Frais de branchement	F	0,0	100%																											
Consommation d'eau (hors labour)	M3																													
Consommation électrique	MW																													
Prises de chantier rigides	ML	90,0	1,0																											
Prise clôture de chantier	M	8,0	1,0																											
Livraison clôture	F	1,0	1,0																											
Murais de chantier	U	1,0	1,0																											
Matériel de chantier																														
Bungalow + WC chantier	M	1,0	1,0																											
Location benne	M	1,0	1,0																											
Voiture	M	1,0	1,0																											
Conteneur	M	1,0	1,0																											
Cure à débouler	M	1,0	1,0																											
Livraison bungalow	F	2,0	1,0																											
Panneau de chantier	F	1,0	1,0																											
Banquette HERAS	M	1,0	1,0																											
Remorque à benne basculante	M	1,0	1,0																											
Peinture	F	1,0	1,0																											
Chantier	F	1,0	1,0																											
LEBRIER 1014 COURACT	F	1,0	2,0																											
Personnel de chantier - FRAIS GENERAUX																														
Salarié directeur de travaux	F			148,32 €	100%					139,20 €	139,20 €	358,72 €	617,44 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €													
Salarié conducteur de travaux	F																													
Salarié fonction support (dessinateur, responsable sécurité, etc.)	F																													
Véhicules - FRAIS GENERAUX																														
1er véhicule équipé	F	21,0																												
2nd véhicule équipé	F	21,0																												
Volvo wagon Châlier benne	F	21,0																												
Véhicule chef de chantier	F	21,0																												
Véhicule conducteur de travaux	F	21,0																												
Outillage - FRAIS GENERAUX																														
Crochet électrothermique	F																													
Mail tréfilé métallique	M	1,0																												
Sécheresse	F																													
Matériel																														
Attreillage des machines TERRASSEMENT GENERAL	F	1,0	1,0																											
Régul des machines TERRASSEMENT GENERAL	F	1,0	1,0																											
Attreillage des machines AUTRES MACHINES	F	0,0	1,0																											
Régul des machines AUTRES MACHINES	F	0,0	1,0																											
Transport des matériels généraux (hors équipements spécifiques)	F	1,0	1,0																											
Transport benne	F	2,0	1,0																											
Livraison benne	F	2,0	1,0																											
Mise en place benne	F	1,0	1,0																											
Logement																														
Logement 1	M																													
Logement 2	M																													
TOTAL																														
											MATERIEL		MAIN D'OEUVRE		FOURNITURES		SS-TRAITANT													
											€ 617,45		€ 900,00		€ 7 912,36		€ 0,00													

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



[*] compris dans Frais de chantier ou Frais généraux

TOTAL DEBOURSE SEC
(8)+(10)+(12)

9 436,00 €

Coef sur prix de vente	DEBOURSE SEC	
C1 - Frais Généraux	19%	789,20 €
C2 - Frais de chantier	5%	471,50 €
C3 - Alés	1%	94,30 €
C4 - Marge	5%	471,50 €
TOTAL Coef sur PV		2 826,50 €

Coût Unit. SEC 9 436,00 €

Prix Unit. VENTE 12 259,06 €

Prix Unit. VENTE ARRONDI 12 259,06 €

TOTAL VENTE 12 259,06 €

TOTAL TRAVAUX SOUS-TRAITES
(13)

- €

Coef sur prix de vente	SOUS-TRAITANT	
C1 - Frais Généraux	19%	- €
C2 - Frais de chantier	5%	- €
C3 - Alés	1%	- €
C4 - Marge	5%	- €
TOTAL Coef sur PV		- €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



CADRE DES SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

Travaux préalables et mise hors d'eau du site

N° =

12

United

916

1.66

Rendement estimé :

Libellé :

Études EXE, piquetage, marquage des arbres sur parcelle privée et nivellement

nombre de jours

DESIGNATION	Unité durée	Quantité ou durée		MATÉRIEL								MAIN D'ŒUVRE		FOURNITURES		SS-TRIAINT		
				Amortissement		Entretien		Consommation										
		Nombre	Durée	Coût Unit.	Us	Coût Unit.	TOTAL	Us	Coût Unit.	TOTAL	Coût Unit. TOTAL	TOTAL	Coût Unit. TOTAL	TOTAL	Coût Unit. TOTAL	TOTAL	PUI	TOTAL
		(nbs)	(d)	(f)	(%)	(f)	(f)	(%)	(f)	(f)	$7 \times (5) + (3) \times (2)$	(f)	$8 \times (7) \times (1) \times (6)$	(f)	$10 \times (1) \times (1) \times (6)$	(f)	(f)	$14 \times (1) \times (6)$
		(f)	(d)	(f)	(%)	(f)	(f)	(%)	(f)	(f)	(f)	(f)	(f)	(f)	(f)	(f)	(f)	(f)
Réalisation des plans d'entretien																		
03	J	0,0	1,0															- €
Solène Directrice de travaux *	J																	
Solène conducteur de travaux *	J																	
Solène fonction support (dessinateur, responsable sécurité, etc.)	J	2,0	1,0													251,00 €		502,00 €
Travaux partiels préparatoires																		
Solène Directrice de travaux *	J	1,0	1,0													400,00 €		400,00 €
Solène conducteur de travaux *	J	1,0	1,0															
Solène fonction support (dessinateur, responsable sécurité, etc.)	J															250,00 €		- €
Supplémentation topographique																		
Préparation topographique complète	J	1,0	1,0													250,00 €		250,00 €
Relevé, croquis, mensages 1 / coupe	J	0,0	1,0													500,00 €		- €
Relevé relatif au centre	J	0,0	1,0													250,00 €		75,00 €

TOTAL DEBOURSE SEC	1 277,00 €
(8)+(10)+(12)	

Coef sur prix de vente	DEBOURSE SEC	
C1 - Frais Généraux	15%	191,56
C2 - Frais de chantier		-
C3 - Aléa	0%	-
C4 - Marge	6%	76,62
TOTAL Coef sur PV		268,17

Coût Unit. SEC	1 277,00 €
----------------	------------

Prix Unit. VENTE	1 545,17 €
------------------	------------

Prix Unit. VENTE ARRONDI	1 546,00 €
--------------------------	------------

TOTAL VENTE	1 546,00 €
-------------	------------

TOTAL TRAVAUX SOUS-TRAITES
(13)

Coef sur prix de vente	SOUS-TRAITANT
C1 - Frais Généraux	15%
C2 - Frais de chantier	0%
C3 - Ales	0%
C4 - Marge	5%
TOTAL Coef sur PV	

(*) compris dans frais de chantier ou frais généraux

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



CADRE DES SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

N° : 1.4 Travaux préparatoires et mise hors d'eau du site Usité : F Qté marché : 1.00 Rendement estimé :
Libellé : Travaux préparatoires de traitement de la végétation et traitement par remblai compacté au droit des accés (débranchage et abattage si nécessaire) nombre de jours 3.00

DESIGNATION	Unité durée	Quantité ou durée		MATÉRIEL										MAIN D'ŒUVRE		FOURNITURES		SS-TRAITANT	
		Nombre	Durée	Amortissement		Entretien		Consommation		Coût Unit. TOTAL	TOTAL	Coût Unit. TOTAL	TOTAL	Coût Unit.	TOTAL	PU	TOTAL		
				Coût Unit.	Ut.	Coût Unit.	TOTAL	Ut.	Coût Unit.									TOTAL	
																			(n°)
Buses DN400	m	12.00														70.40 €	844.80 €		
WATERGATE	U	20.00														205.20 €	4 164.00 €		
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Chaufeur d'engins	J	1.0	3.0										195.20 €		585.60 €				
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP																			
Asph.Locaux GBC2500ATP								</											

TOTAL DEBOURSE SEC (B1+10B+12)		7 318.95 €	TOTAL TRAVAUX SOUS-TRAITES (13)		€ 0.00
Coef sur prix de vente		DEBOURSE SEC	Coef sur prix de vente		SOUS-TRAITANT
C1 - Frais Généraux	19%	1 389.08 €	C1 - Frais Généraux	19%	- €
C2 - Frais de chantier	5%	365.55 €	C2 - Frais de chantier	5%	- €
C3 - Aléas	4%	292.44 €	C3 - Aléas	4%	- €
C4 - Marge	5%	365.55 €	C4 - Marge	5%	- €
TOTAL Coef sur PV		2 412.61 €	TOTAL Coef sur PV		- €
Coût Unit. SEC		7 318.95 €			
Prix Unit. VENTE		9 723.57 €			
Prix Unit. VENTE ARRONDI		9 723.00 €			
TOTAL VENTE		9 723.00 €			

(*) compris dans frais de chantier ou frais généraux

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



CADRE DES SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

N° 2.1.1 Unité U Qté marché 50,00 Rendement estimé :
Libellé : Sur la parcelle communale cadastrée CB458, CB459 et DB185, Abattage, essartage, élagage, rocadage selon marouflage par la MGE des arbres et arbustes + 300 mm, min 43 unités et maxi 60 unités nombre de jours

DESIGNATION	Unité	Quantité ou durée		MATERIEL								MAIN D'OEUVRE		FOURNITURES		SS-TRAITANT																							
				Amortissement		Entretien		Consommation		Coût Unit. TOTAL	TOTAL	Coût Unit.	TOTAL	Coût Unit.	TOTAL	PU	TOTAL																						
		Nombre	Durée	Coût Unit.	Ut.	Coût Unit.	TOTAL	Ut.	Coût Unit.									TOTAL																					
		0	1	2	3	4	5	6=(4)x(5)	7=(8)x(3)+(2)	8=(7)x(1)x(6)	9	10=(9)x(1)x(6)	11	12=(11)x(1)x(6)	13	14=(13)x(5)																							
		(nbv)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)																							
Bénéficiaire : Ess Corse Détrousselage ou CIMA CORSA (SST pressés mais non sélectionnés)																		5 000,00 €		2 050,00 €																			
Forêt complète pour 3500 m² + 5000 HT sur hors sites																																							
Matériel (C0422AM1P) Chauffeur électrique																		195,33 €		97,66 €																			
Matériel (C0422AM1P) LISEUR RPA COMPACT MENZI MCH																																							
2																		0,5		1,0		198,52 €		100%		-€		-€		90%		179,22 €		125,28 €		294,60 €		147,40 €	
TOTAL																								MATERIEL		€ 147,40		MAIN D'OEUVRE		€ 97,66		FOURNITURES		€ 0,00		SS-TRAITANT		€ 2 000,00	

TOTAL DÉBOURSE SEC (B)+(10)+(12) 245,97 €

Coef sur prix de vente		REBOURSE SEC	
C1 - Frais Généraux	10%		45,56 €
C2 - Frais de chantier	5%		12,25 €
C3 - Aléa	1%		2,45 €
C4 - Marge	5%		12,25 €
TOTAL Coef sur PV			72,51 €

Coût Unit. SEC 37,42 €

Prix Unit. VENTE 41,31 €

Prix Unit. VENTE ARRONDI 42,00 €

TOTAL VENTE 2.520,00 €

TOTAL TRAVAUX SOUS-TRAITES (13) 2.000,00 €

Coef sur prix de vente		SOUS-TRAITANT	
C1 - Frais Généraux			€
C2 - Frais de chantier			€
C3 - Aléa	5%		100,00 €
C4 - Marge	5%		50,00 €
TOTAL Coef sur PV			150,00 €

(*) compris dans les frais de chantier ou frais généraux

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



CADRE DES SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

N° 2.1.3 Travaux Forestiers Unité : F Qté marché : 1,00 Rendement estimé : nombre de jours : 1

Libellé : Stockage de l'ensemble des grumes pour la commune d'Ussat sur le site de l'ancienne décharge

Secteur :

nombre de jours : 1

DESIGNATION	Unité	Quantité ou durée		MATERIEL				MAIN D'OEUVRE				FOURNITURES		SS-TRAITANT	
		Amortissement		Entretien				Consommation				Coût Unit.		TOTAL	
		Nombre	Durée	Coût Unit.	UN	Coût Unit.	TOTAL	UN	Coût Unit.	TOTAL	Coût Unit.	TOTAL	Coût Unit.	TOTAL	PU
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
		(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
Adosse	U	1,73	1,0												
Camion pour évacuer - Soustraitance Ets Roman GAFFORI pour 1 journée de travail en région gasconne															
Man-d'œuvre															
Chef de chantier	J	1,0	1,0												
LEBORGNE 9914 COMPACT	J	1,0	1,0	189,82 €	25%	€	€	25%	139,20 €	34,80 €	254,32 €	254,32 €			
MENZ MICH															
TOTAL															
										MATERIEL	€ 294,32	MAIN D'OEUVRE	€ 450,00	FOURNITURES	€ 1 293,75
										SS-TRAITANT		€ 0,00			

Métrés				TOTAL DEBOURSE SEC (9)+(10)+(12) 1 948,07 €				TOTAL TRAVAUX SOUS-TRAITES (13) € 0,00			
Evacuation m3 30,0				REBOURSE SEC				SOUS-TRAITANT			
Volume réel m3 90,0											
nombre de camions U 6,0											
nb de tour / jour U 1,0											
Camion pour évacuer J 1,5				Coef sur prix de vente				Coef sur prix de vente			
Engin pour manutention et charger J 1,0				C1 - Frais Généraux 15% 378,13 €				C1 - Frais Généraux 15% - €			
				C2 - Frais de chantier 5% 97,40 €				C2 - Frais de chantier 5% - €			
				C3 - Aléas 1% 9,74 €				C3 - Aléas 1% - €			
				C4 - Marge 5% 97,40 €				C4 - Marge 5% - €			
				TOTAL Coef sur PV 574,68 €				TOTAL Coef sur PV - €			
				Coût Unit. SEC 1 948,07 €							
				Prix Unit. VENTE 2 522,76 €							
				Prix Unit. VENTE ARRONDI 2 525,00 €							
				TOTAL VENTE 2 525,00 €							

(*) compris dans "Frais de chantier ou frais généraux"

(*) compris dans frais de chantier ou frais généraux

(*) compris dans frais de chantier ou frais généraux

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



CADRE DES SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

N° 232 TRAVAUX FORESTIERS

Unit 4

Qté marché

7030

Rendement estimé :

Libellé	Démantèlement du mur et de 20 m en rive droite + export en décharge des matériaux métalliques, ferrailles ou bois et réutilisation des	Secteur
----------------	--	----------------

nombre de jours	1,10	1
-----------------	------	---

[illegible]

TOTAL DEBOURSE SEC 2 510,75 €
:8)+:(10)+:(12)

Coef sur prix de vente		DEBOURSE SEC
C1 - Frais Généraux	19%	477,04
C2 - Frais de chantier	5%	125,54
C3 - Alee	5%	125,54
C4 - Marge	5%	125,54
TOTAL Coef sur PV		853,65

Coût Unit. SEC	125,54 €
----------------	----------

Prix Unit. VENTE	168,22 €
------------------	----------

Prix Unit. VENTE ARRONDI	168,93 €
--------------------------	----------

TOTAL VENTE	3 378.60 €
-------------	------------

TOTAL TRAVAUX SOUS-TRAITES	€ 0,00
(13)	

Coef sur prix de vente	SOUS-TRAITANT	
C1 - Frais Généraux	19%	- €
C2 - Frais de chantier	5%	- €
C3 - Ales	5%	- €
C4 - Marge	5%	- €
TOTAL Coef sur PV		- €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



CADRE DES SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

N° 2.3.3 Unité: -/1 Qte marche: 10,00 Rendement estimé: nombre de jours: 2,12

Libellé: Démantèlement du muret de 10 m à rive gauche - export en décharge des matériaux métalliques, ferrailles ou bois et réutilisation de Secteur:

DESIGNATION	Unité	Quantité ou durée		Amortissement				Entretien				MATERIEL				MAIN D'OEUVRE				FOURNITURES				SS-TRAITANT			
				Coût Unit.		Ut.		Coût Unit.		TOTAL		Ut.		Coût Unit.		TOTAL		Coût Unit.		TOTAL		Coût Unit.		TOTAL		PU	
		Nombre	Durée	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Excavation	m³	15																									
Décharges ferrailles *** reprise par entreprise partenaire gratuitement	T	15																									
Décharges DB	T	15																									
MAIS d'œuvre																											
Chauffeur de camion	J	10																									
MAIS d'œuvre																											
MAN BUS 44A15P2A	J	10																									
Domage à déduire																											
MAIS d'œuvre																											
Chauffeur charges	J	10	0,1																								
MAIS d'œuvre																											
MENDIACH	J	10	0,1																								
Maintien des jours compte dans le poste 3																											
Maintenance compté dans le poste du 2ème mur par campagne d'excavation commune																											
TOTAL																											

TOTAL DEBOURSE SEC 521,26 €

Coef sur prix de vente	DEBOURSE SEC
C1 - Frais Généraux 10%	99,04 €
C2 - Frais de chantier 5%	26,06 €
C3 - Aléas 5%	- €
C4 - Marge 5%	26,06 €
TOTAL Coef sur PV	151,17 €

Coût Unit. SEC 52,13 €

Prix Unit. VENTE 67,24 €

Prix Unit. VENTE ARRONDI 67,04 €

TOTAL VENTE 670,40 €

TOTAL TRAVAUX SOUS-TRAITES 0,00 €

Coef sur prix de vente	SOUS-TRAITANT
C1 - Frais Généraux 10%	- €
C2 - Frais de chantier 5%	- €
C3 - Aléas 5%	- €
C4 - Marge 5%	- €
TOTAL Coef sur PV	- €

[*] compris dans le prix de chantier ou frais généraux

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



CADRE DES SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

N° 3.1 CAISSONS VEGETALISÉS Unité m3 Qté marché 96,00 Rendement estimé : nombre de jours 3,55
Libellé Décaissement de l'assise et du talus (60m³) et mise en œuvre d'une assise en grèves issus du site Secteur

DESIGNATION	Unité	Quantité ou durée		MATERIEL				MAIN D'ŒUVRE		FOURNITURES		SS-TRAITANT	
		Nombre	Durée	Amortissement		Entretien		Consommation		Coût Unit.	TOTAL	Coût Unit.	TOTAL
				Coût Unit.	Ut.	Coût Unit.	TOTAL	Ut.	Coût Unit.				
		(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)	(j)	(k)	(l)
Autres													
Main d'œuvre													
Chauffeur de pelle expérimenté	J	1,0	0,6							212,91 €	116,93 €		
Chauffeur de camion	J	1,0	0,0							220,00 €	- €		
Matériel													
MAN B&B 44810P2A	J	1,0	0,0	190,00 €		€	€	0%	200,00 €	€	190,00 €		
LESCHER 1814 COMPACT	J	1,0	0,0	149,52 €	100%	€	€	100%	149,52 €	149,52 €	308,70 €		
MINI2 MUGH	J			389,52 €		€	€	0%	232,00 €	€	389,52 €		
TOTAL													
										MATERIEL	€ 169,80	MAIN D'ŒUVRE	€ 116,93
										FOURNITURES	€ 0,00	SS-TRAITANT	€ 0,00

TOTAL DEBOURSE SEC (8)+(10)+(12)	286,73 €	TOTAL TRAVAUX SOUS-TRAITES (13)	€ 0,00
Coef sur prix de vente		Coef sur prix de vente	
C1 - Frais généraux	19%	C1 - Frais généraux	19%
C2 - Frais de chantier	5%	C2 - Frais de chantier	5%
C3 - Aléas	1%	C3 - Aléas	1%
C4 - Marge	5%	C4 - Marge	5%
TOTAL Coef sur PV	30%	TOTAL Coef sur PV	30%

Coût Unit. SEC 4,78 €

Prix Unit. VENTE 6,21 €

Prix Unit. VENTE ARRONDI 6,25 €

TOTAL VENTE 325,00 €

(*) compris dans l'assise ou le talus généraux

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



CADRE DES SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

N° 3.2 Unité : m² Qte marché : 500,00 Rendement estimé : nombre de jours : 2,00

Libellé : Fourniture et mise en œuvre d'un géotextile bidim 300 g/m² cobé talus

DESIGNATION	Unité	Quantité ou durée		MATERIEL										MAIN D'ŒUVRE		FOURNITURES		SS-TRAITANT	
				Amortissement		Entretien		Consommation				Coût Unit. TOTAL	TOTAL	Coût Unit.	TOTAL	Coût Unit.	TOTAL	PU	TOTAL
		Nombre	Durée	Coût Unit.	UL	Coût Unit.	UL	Coût Unit.	TOTAL	UL	Coût Unit.								
		0	1	2	3	Coût Unit.	TOTAL	4	5	6 = (4) x (5)	7 = (5) x (3) + (2)	8 = (7) x (1) x (3) (0)	9	10 = (9) x (3) (0)	11	12 = (11) x (3) (0)	13	14 = (13) x (0)	
(nbr)	(d)	(4)	(4)			(10)	(5)	(6)	(12)	(8)	(9)	(1)	(6)	(1)	(6)	(2)	(4)		
Bataillon																			
Géotextile tissé 200 ou 300 g/m² 1 ^{er} étage																			
	m²	7200													207 €		1 490,49 €		
Main d'œuvre																			
Chauffeur de petite exploitation																			
	h	1,0	2,0									373,51 €	425,22 €						
Chauffeur de camion																			
	h	1,0	2,0									220,00 €		€					
Matériel																			
MAIN B&A 6601002A																			
	h	1,0	2,0		130,00 €		€	€	2%	230,00 €		€	130,00 €						
LIEBHERR R914 COMPACT																			
	h	1,0	2,0		169,32 €	100%	€	€	100%	199,20 €	139,20 €	308,72 €	617,45 €						
MENZEL MICH																			
	h	1,0	2,0		289,32 €		€	€	2%	230,00 €		€	289,32 €	€					
TOTAL																			
										MATERIEL	€ 617,45	MAIN D'ŒUVRE	€ 425,22	FOURNITURES	€ 1 490,49	SS-TRAITANT	€ 0,00		

TOTAL DEBOURSE SEC (8)+(10)+(12) 2 533,06 €

Coef sur prix de vente		DEBOURSE SEC	
C1 - Frais Généraux	15%	481,28 €	
C2 - Frais de chantier	3%	7,26 €	
C3 - Aléa	3%	7,26 €	
C4 - Marge	5%	12,65 €	
TOTAL Coef sur PV		518,45 €	

Coût Unit. SEC 4,32 €

Prix Unit. VENTE 5,67 €

Prix Unit. VENTE ABRONDI 5,56 €

TOTAL VENTE 3 336,00 €

TOTAL TRAVAUX SOUS-TRAITES (17) € 0,00

Coef sur prix de vente		SOUS-TRAITANT	
C1 - Frais Généraux	15%		€
C2 - Frais de chantier	3%		€
C3 - Aléa	3%		€
C4 - Marge	5%		€
TOTAL Coef sur PV			€

(*) compris dans les frais de chantier ou frais généraux

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



CADRE DES SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

N° : 3.10 Unité : m3 Qté marché : 450.00 Rendement estimé : 80.00 m3/j
Libellé : Poutrière et mise en œuvre d'une matrice renneuse alluviale dont apport déblais du site Secteur : nombre de jours : 5.63

DESIGNATION	Unité	Quantité ou durée		MATERIEL												MAIN D'OEUVRE				FOURNITURES		SS-TRAITANT	
				Amortissement		Entretien		Consommation			Coût Unit. TOTAL	TOTAL	Coût Unit.	TOTAL	Coût Unit.	TOTAL	Coût Unit.	TOTAL	PU	TOTAL			
		Coût Unit.	Lb	Coût Unit.	TOTAL	U.	Coût Unit.	TOTAL	U.	Coût Unit.											TOTAL	Coût Unit.	TOTAL
		0	1	2	3	Coût Unit.	TOTAL	4	5	6 = (4) x (5)	7 = (8) x (2) + (2)	8 = (7) x (1) x (0)	9	10 = (9) x (1) x (0)	11	12 = (11) x (1) x (0)	13	14 = (13) x (0)					
(nbr)	(dur)	(€)	(Lb)			(%)	(€)		(€)		(€)		(€)		(€)		(€)		(€)				
Adjuits																							
Terre végétale																							
* Issue du site																							
Camion semi																							
Valeurs décaissées																							
Chauffeur de pelle exploitation																							
Chauffeur de camion																							
Matériel																							
MAIN BEL 4461 G22A																							
LIEBHERR 9914 COMPACT																							
MONZIE MUXI																							
MEDALAC TASS																							

TOTAL DEBOURSE SEC (8)+(10)+(12)		2 828.88 €	TOTAL TRAVAUX SOUS-TRAITES (13)		€ 0.00	
Coef sur prix de vente		DEBOURSE SEC	Coef sur prix de vente		SOUS-TRAITANT	
C1 - Frais Généraux		19%	537.49 €	C1 - Frais Généraux		19%
C2 - Frais de chantier		5%	141.44 €	C2 - Frais de chantier		5%
C3 - Aléa		4%	95.01 €	C3 - Aléa		4%
C4 - Marge		5%	141.44 €	C4 - Marge		5%
TOTAL Coef sur PV			915.39 €	TOTAL Coef sur PV		
Coût Unit. SEC		6.29 €				
Prix Unit. VENTE		8.33 €				
Prix Unit. VENTE ARRONDI		8.33 €				
TOTAL VENTE		3 748.50 €				

(*) compris dans les frais de chantier ou frais généraux

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



CADRE DES SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

N° : CAISSONS VEGETALISES
3.12
Unité : m3
Qté marché : 120.00
Rendement estimé : 20.00 blocs / jour
Libellé : Fourniture et mise en œuvre blocs d'arrachement non gâblé de 1 T en anse affoulement du premier étage des caissons
Secteur :
nombre de jours : 5.00

DESIGNATION	Unité	Quantité ou durée		MATERIEL						MAIN D'OEUVRE		FOURNITURES		SS-TRAITANT				
		Nombre	Durée	Amortissement	Entretien		Consommation		Coût Unit. TOTAL	TOTAL	Coût Unit.	TOTAL	Coût Unit.	TOTAL	PU	TOTAL		
				Coût Unit.	U	Coût Unit.	TOTAL	U									Coût Unit.	TOTAL
				(1)	(2)	(3)	(4)	(5)									(6)	(7)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)			
Arbres																		
Roches	m3	75.6										65.00	5 294.20 €					
*taux du site à hauteur de 30%																		
Carron verni	u	6.0										300.00	1 800.00 €					
Main d'œuvre																		
Chauffeur de pelle expérimenté	J	1.0	6.0							21.24 €		1 776.64 €						
Chef de chantier	J	0.3	6.0							65.00 €		810.00 €						
Chauffeur de camion	J	1.0	0.0							220.00 €		€						
Matériel																		
MAN B&S 4801502A	J	1.0	0.0	135.00 €	2%	€	€	235.00 €	€	35.00 €	€							
LIEBHERR R914 COMPACT	J	1.0		169.52 €	2%	€	€	139.20 €	€	169.52 €	€							
MINI MUCK	J	1.0	6.0	389.00 €	80%	€	€	330.00 €	184.00 €	373.00 €	3 438.00 €							
MICULACT T45	J	1.0		39.58 €	2%	€	€	46.42 €	€	29.58 €	€							
TOTAL																		
									MATERIEL	€ 3 438.00	MAIN D'OEUVRE	€ 2 095.65	FOURNITURES	€ 7 004.20	SS-TRAITANT	€ 0.00		

TOTAL DEBOURSE SEC
(8) + (10) + (12) 12 577.85 €

Coef sur prix de vente		DEBOURSE SEC	
C1 - Frais Généraux	15%	2 386.79 €	
C2 - Frais de chantier	5%	528.89 €	
C3 - Rése	4%	522.71 €	
C4 - Marge	5%	528.89 €	
TOTAL Coef sur PV		4 566.28 €	

Coût Unit. SEC 104.82 €

Prix Unit. VENTE 139.40 €

Prix Unit. VENTE ARRONDI 139.41 €

TOTAL VENTE 16 725.26 €

TOTAL TRAVAUX SOUS-TRAITANTS
(13) € 0.00

Coef sur prix de vente		SOUS-TRAITANT	
C1 - Frais Généraux	15%	€	
C2 - Frais de chantier	5%	€	
C3 - Rése	4%	€	
C4 - Marge	5%	€	
TOTAL Coef sur PV		€	

(*) Compris dans les frais de chantier ou frais généraux

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



CADRE DES SOUS-DETAILS DES PRIX UNITAIRES

N° CAISSONS VEGETALES 3 18 Unité F Que marché 1,00 Rendement estimé : nombre de jours 11,50

Libellé Main d'œuvre pour la réalisation du caisson sur 72 ml

Secteur :

nombre de jours 11,50

DESIGNATION	Unité	Quantité ou durée		Amortissement		Entretien		Consommation		MAIN D'OEUVRE		FOURNITURES		SS-TRAITANT	
		Nombre	Durée	Coût Unit.	Coût Unit.	Coût Unit.	Coût Unit.	Coût Unit.	Coût Unit.	Coût Unit.	Coût Unit.	Coût Unit.	Coût Unit.	Coût Unit.	Coût Unit.
		(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)	(j)	(k)	(l)	(m)	(n)
		0	1	2	3	4	5	6: (4) x (5)	7: (6) x (7)	8: (7) x (1) x (8)	9	10: (9) x (1) x (10)	11	12: (11) x (1) x (12)	13
		(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)	(j)	(k)	(l)	(m)	(n)
Autres															
Total d'œuvre															
Chef d'œuvre de petit expertement	d	1,5	11,5							212,61 €	2 444,99 €				
Chef de chantier	d	0,4	11,5							160,00 €	2 070,00 €				
Matériel															
TOTAL															
TOTAL										MATÉRIEL		€ 0,00		MAIN D'OEUVRE	
												€ 4 514,99		FOURNITURES	
												€ 0,00		SS-TRAITANT	
												€ 0,00			

TOTAL DEBOURSE SEC

(9) = (10) x (11)

4 514,99 €

Coef sur prix de vente		REBOURSE SEC	
C1 - Frais Généraux	19%	857,85 €	
C2 - Frais de chantier	5%	225,75 €	
C3 - Aléas	2%	90,30 €	
C4 - Marge	5%	225,75 €	
TOTAL Coef sur PV		1 400,38 €	

TOTAL TRAVAUX SOUS-TRAITES

(13)

€ 0,00

Coef sur prix de vente		SOUS-TRAITANT	
C1 - Frais Généraux	19%	- €	
C2 - Frais de chantier	5%	- €	
C3 - Aléas	2%	- €	
C4 - Marge	5%	- €	
TOTAL Coef sur PV		- €	

Coût Unit. SEC

4 514,99 €

Prix Unit. VENTE

5 917,52 €

Prix Unit. VENTE ARRONDI

5 917,59 €

TOTAL VENTE

5 917,59 €

(*) compris dans frais de chantier ou frais généraux

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



CADRE DE SOUS-DETAIL DE PRIX UNITAIRE				Affaire :							
KM PAR JOUR				N° du prix		Désignation					
Rendement homme/jour				1.1		Installation, gestion et reploi du chantier, accès chemin depuis la RD , dégagement des emprises, envoi de photos journalières, gestion en cas de crue remise en état du site					
Quantités prévues : 1 FFT				EQUIPE		3,00 HOMMES					
				Rendement estimé :		ml/J					
						2 JOURS DE TRAVAIL					
Nb	COMPOSITION DU PRIX DESIGNATION	U	Quantités	MATERIEL		MAIN-D'OEUVRE		FOURNITURE		SOUS-TRAITANT	
				P.U.	Total	P.U.	Total	P.U.	Total	P.U.	Total
	FOURNITURE										
	Delta Livraison	FFT	1,00					90,00	90,00		
	NG Livraison	FFT	1,00					1 543,00	1 543,00		
	Cérès Flore Livraison	FFT	3,00					750,00	2 250,00		
	Livraisons échelas	FFT	1,00					300,00	300,00		
	Trajets Ferry camion	A/R	1,00					885,00	885,00		
	Trajets Ferry VL	A/R	1,00					450,00	450,00		
	MAIN D'OEUVRE										
	chef de chantier	J	5,00			350,00	1 750,00				
	Ouvrier qualifié	J	6,00			270,00	1 620,00				
	MG grand déplacement	J	11,00			90,00	990,00				
	MG grand déplacement CDC	J	5,00			90,00	450,00				
	MATERIEL										
	Trajet AJA/UCCIANI	Km	88,00	1,30	114,40						
	Traje LCDF/MRS	Km	200,00	1,30	260,00						
					374,40		4 810,00		5 518,00		
Totaux :							5 184,40		5 518,00		
Frais généraux - Sur entreprise : (1+2) / Q + 1,43 7 413,69 - Sur fourniture : (3) / Q + 1,1 6 069,80 - Sur Sous-traitant : (4) / Q + 1,32 P.U. prévisionnel : 13 483,49											
Prix de vente H.T. : 13 483,49				Arrondi à : 13 483 € H.T.				TOTAL 13 483,49 €			
								0,79			

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



CADRE DE SOUS-DETAIL DE PRIX UNITAIRE				Affaire :							
KM PAR JOUR		40									
Rendement homme/jour		8 M³									
<i>Quantités prévues :</i>			235 m³								
<table border="1"> <tr> <td>N° du prix</td> <td>Désignation</td> </tr> <tr> <td>3.18</td> <td>Main d'œuvre pour la réalisation du caisson sur 72 ml</td> </tr> </table>						N° du prix	Désignation	3.18	Main d'œuvre pour la réalisation du caisson sur 72 ml		
N° du prix	Désignation										
3.18	Main d'œuvre pour la réalisation du caisson sur 72 ml										
<table border="1"> <tr> <td>EQUIPE</td> <td>3.00 HOMMES</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Rendement estimé :</td> <td>24 m³/J</td> <td>9,8 JOURS DE TRAVAIL</td> </tr> </table>						EQUIPE	3.00 HOMMES	10	Rendement estimé :	24 m³/J	9,8 JOURS DE TRAVAIL
EQUIPE	3.00 HOMMES	10									
Rendement estimé :	24 m³/J	9,8 JOURS DE TRAVAIL									
Nb	COMPOSITION DU PRIX DESIGNATION	U	Quantités	MATERIEL P.U.	Total	MAIN-D'OEUVE P.U.	Total	FOURNITURE P.U.	Total	SOUS-TRAITANT P.U.	Total
	FOURNITURE										
	MAIN D'OEUVE										
	Ouvrier qualifié	J	30,00			270,00	8 100,00				
	MG grand déplacement	J	30,00			90,00	2 700,00				
	pelliste GTP	J	-			360,00					
	MATERIEL										
	Véhicule	Km	400,00	1,30	520,00						
	PELLE GTP	J				300,00					
Totaux :					520,00		10 800,00				
							11 320,00				
Frais généraux - Sur entreprise : (1+2) / Q + 1,43 68,88 - Sur fourniture : (3) / Q + 1,1 - Sur Sous-traitant : (4) / Q + 1,32 P.U. prévisionnel : 68,88											
Prix de vente H.T. :				68,88	Arrondi à :						
					TOTAL 16 187,60 €						
					0,70						
					DEBOURS : (1+2+3+4) → P.U Sec : DEBOURS/ Q = 48,17						
					Obj prix U à 1,32 63,58						

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

[illegible]

[illegible]

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

[illegible]

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

[illegible]

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

[illegible]

CADRE DE SOUS-DETAIL DE PRIX UNITAIRE				Affaire :							
KM PAR JOUR				N° du prix		Désignation					
Rendement homme/jour		ml		3.17		Fourniture et mise en place de plants racinés ou mottes : saule, aulne, fusain.... (2u/m²)					
Quantités prévues : 1000 U				EQUIPE 4,00 HOMMES		Rendement estimé : ml/J					
				#DIV/0!		JOURS DE TRAVAIL					
Nb	COMPOSITION DU PRIX DESIGNATION	U	Quantités	MATERIEL		MAIN-D'OEUVRE		FOURNITURE		SOUS-TRAITANT	
				P.U.	Total	P.U.	Total	P.U.	Total	P.U.	Total
	FOURNITURE										
	Quercus pubescens	U	200,00	74,00				3,52	704,00		
	Populus nigra	U	300,00	111,00				3,43	1 029,00		
	Alnus glutinosa	U	200,00	74,00				3,11	622,00		
	Ulmus minor	U	200,00	74,00				3,11	622,00		
	Cornus sanguinea	U	100,00	37,00				2,70	270,00		
											</

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

[illegible]

[illegible]

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



PHASE DE NEGOCIATION

**GROUPEMENT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE :**

SARL Dynamique environnement (mandataire) /ALOES (CT)

5 Allée des chevreuils

69380 Lissieu

Tel 04 72 17 93 48

secretariat@dynamique-environnement.com

Siret 438 014 425 00021

Siège social : 828 Route des bons près

Affaire suivie par : Mr Cozilis- Maitre d'œuvre externe

Objet : Négociation

Opération de travaux – Marché ordinaire à prix unitaires

2026-7 : Travaux de restauration morphologique du cours d'eau « Cintulinu »

Renaturation d'un tronçon du cours d'eau et création de caissons végétalisés au droit de l'ancienne décharge communale – commune d'Ucciani-

Monsieur,

Je reviens sur l'offre déposée par votre entreprise dans le cadre du marché visé en objet.

Conformément aux règlements de la consultation, le pouvoir adjudicateur décide de déclencher une phase de négociation au regard des critères de jugement suivants :

La valeur technique : 60%,**Le prix : 40 %**

L'objectif de cette négociation est de vous permettre d'améliorer les caractéristiques de votre offre sur les 2 critères de jugement et de clarifier certains éléments de votre offre.

- **S'agissant de la valeur technique de l'offre, vous voudrez bien préciser les éléments de l'offre comme suit :**

Sous critère : 1.1 : cohérence des procédés d'exécution envisagés pour les travaux :**Item : Procédures de contrôle interne et externe :**

Compte tenu des attentes de la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre en termes de procédure de contrôle et de votre proposition vous voudrez bien confirmer /préciser :

-Contenu prestation du Poste 1.1 : Ce poste doit comprendre les visites hebdomadaires et la gestion courante du chantier par le conducteur de chantier mandataire du groupement et par les conducteurs de travaux des co-traitants . Merci de confirmer votre organisation et le nombre de visites du mandataire et des co-traitants durant les phases d'exécution des travaux des co-traitants (phase travaux forestiers, phase terrassement, phase caisson végétalisés, Phase GPA, phase garantie de reprise des végétaux (où ALOES annonce une sous-traitante pour l'arrosage sans engagement précis, mode de contrôle, combien de visites de contrôle, d'arrosage, d'entretien sur la période de garantie de 2 ans).

-Confirmez-vous que les études EXE et contrôles internes et à la demande du MOE sont bien réalisés tout au long de la durée du chantier et de la GPA ?

- Contenu des prestations 5.1 : Poste 5.1 : Merci de nous confirmer que les plans de récolement seront bien réalisés par un géomètre expert indépendant, exigence du MOE CE3E, et non réalisé



en interne par un des membres du groupement , comme pour vos suivis de contrôle interne ou à la demande du MOE CE3E

Item cohérence orgine vegetaux/techniques/mise en œuvre :

Contenu prestations pour les postes 3.11 et 3.17 : précisez les espèces et tailles des plants d'arbres et arbustes, en complément des branches de saules vivantes à rejet mises en œuvre dans les caissons et les plantations en berges qui sont livrées en racines nues et celles en godet/motte. Confirmez vous que le prix unitaire en racine nue et celle en motte est bien le même ?

1.2 - Adéquation et pertinence des moyens humains et matériels dédiés à la réalisation de chaque phase de la mission :

-Veuillez clarifier la mise en œuvre, l'organisation des moyens humains et matériels dédiés spécifiquement à l'opération pour les postes concernant les prestations à réaliser 2.1.3, 2.1.4, 2.3.1, 2.4.1, 3.17, 3.18 et clarifier par nature de prestations et phase en corrélation avec le cahier des charges.

- Contenu prestation Poste 3 caisson végétalisé : Préciser le matériel spécifiquement utilisé mis en œuvre pour percement et l'enfoncement des fers pour solidariser les longrines et moises (marteau vibreur pneumatique adapté ou chignole motorisé, ou masse)? Expliquer/clarifier le cadencement de 3MI de caisson par jour proposé (soit représenterait moins d'un module en pratique).

- Garanties de reprise/personnel affectés : dans votre organisation, merci de préciser qui va mettre en œuvre et controleer la partie des opérations d'arrosage, d'entretien et de remplacement des végétaux permettant d'atteindre le taux de reprise contractuel. Concernant le contenu des prestations à réaliser pour les Postes 4.1 et 4.2 confirmer que l'offre intègre l'ensemble des garanties de reprises prévues à l'article 3.6 du CCTP.

o **S'agissant du prix des prestations, :**

-Dans le détail des postes, nous soulevons des interrogations sur certains pris proposés comme Poste 1.2 : Comment est construit votre prix des 16 290,60 euros H.T. pour les différentes prestations à assurer au 1.2 ? joindre les sous détails

- Poste 2.1.3, 2.1.4, 2.3.1, 2.4.1, 3.17, 3.18 : comment sont construits ces prix ? joindre les sous détails

Dans le cadre de la négociation sur le prix, nous vous encourageons à nous faire une meilleure proposition financière.

Le cahier des charges ne pourra cependant pas être modifié et ses prescriptions s'imposent

Aussi, je vous invite à déposer une nouvelle offre sur la plateforme électronique, Avant _24/08 à 12h00.

Le dossier de négociation comprendra :

- Un acte d'engagement joint dument renseigner après négociation,

Communauté de communes Celavu Prunelli-

Pour l'autorité compétente par délégation



- Le Détail estimatif après négociation corrigé (erreur matérielle non substantielle sur un article 3.14 supprimé (doublon avec le 3.13)
- Une note apportant les améliorations sur le point de la valeur technique



Le président de la communauté de
commune du Celavu-prunelli,
Noël Dominique Livrelli

24/08/26





Communauté de communes Celavu Prunelli-

GROUPEMENT GRAZIANI TP mandataire /SAS la compagnie
des forestier (CT)
ZI DE CINICCIA – 20170 LEVIE
g.zanone@grazianitp.corsica

Affaire suivie par : Mr Cozilis- Maitre d'œuvre externe

Objet : Négociation

Opération de travaux – Marché ordinaire à prix unitaires

2026-7 : Travaux de restauration morphologique du cours d'eau « Cintulinu »

Renaturation d'un tronçon du cours d'eau et création de caissons végétalisés au droit de l'ancienne décharge communale – commune d'Ucciani-

Monsieur,

Je reviens sur l'offre déposée par votre entreprise dans le cadre du marché visé en objet.

Conformément aux règlements de la consultation, le pouvoir adjudicateur décide de déclencher une phase de négociation au regard des critères de jugement suivants :

La valeur technique : 60%,

Le prix : 40 %

L'objectif de cette négociation est de vous permettre d'améliorer les caractéristiques de votre offre sur les 2 critères de jugement et de clarifier certains éléments de votre offre.

- **S'agissant de la valeur technique de l'offre, vous voudrez bien préciser les éléments de l'offre comme suit :**

Sous critère : 1.1 : cohérence des procédés d'exécution envisagés pour les travaux :

Item : Procédures de contrôle interne et externe :

Compte tenu des attentes de la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre en termes de procédure de contrôle et de votre proposition vous voudrez bien confirmer /préciser :

-Contenu prestation du Poste 1.1 : Ce poste doit comprendre les visites hebdomadaires et la gestion courante du chantier par le conducteur de chantier mandataire du groupement et par les conducteurs de travaux des co-traitants . Merci de confirmer votre organisation et le nombre de visites du mandataire et des co-traitants durant les phases d'exécution des travaux des co-traitants (phase travaux forestiers, phase terrassement, phase caisson végétalisés, Phase GPA, phase garantie de reprise des végétaux.

Contenu des prestations -Poste 1.2 : Votre SDP indique 4 journées EXE (dessinateur, directeur de travaux, conducteur de travaux, topographe). Merci de confirmer **que le contrôle interne** des prestations du groupement et de votre sous-traitant ou **des points de contrôle et d'études EXE** à la demande du MOE CE3E en cours de chantier sont bien prévus et compris dans votre prix 1.2.

Contenu des prestations 5.1 : Poste 5.1 : Merci de nous confirmer que les plans de récolement seront bien réalisés par un géomètre expert indépendant, exigence du MOE CE3E, et non réalisé en interne par un des membres du groupement , comme pour vos suivis de contrôle interne ou à la demande du MOE CE3E

**Item : cohérence orgine vegetaux/techniques/mise en œuvre et sequencage :**

Merci de clarifier votre engagement sur les prix unitaires par classe d'arbres et à la quantité max indiquée pour le contenu des postes 2.1.1 et 2.1.2 et ne pas vous engager ou conditionné ces prix unitaires, comme dans votre SDP à une surface et à un aléa

Contenu du poste 3.11 : il est mentionné dans votre mémoire technique une longueur de branches de saules de 0,80 m, contre 2 m dans les attentes. Merci de nous confirmer /Clarifier que la taille des branches de saules à rejets est bien de 2 m. Cette longueur ne s'applique pas plants d'arbres et arbustes qui sont livrés en motte dans votre mémoire technique.

1.2 - Adéquation et pertinence des moyens humains et matériels dédiés à la réalisation de chaque phase de la mission :

Garanties de reprise/personnel affectés : dans votre organisation, merci de préciser qui va mettre en œuvre et contrôler la partie des opérations d'arrosage, d'entretien et de remplacement des végétaux permettant d'atteindre le taux de reprise contractuel. Concernant le contenu des prestations à réaliser pour les Postes 4.1 et 4.2 confirmer que l'offre intègre l'ensemble des garanties de reprises prévues à l'article 3.6 du CCTP. (Soit 50% de remplacement et non 20% comme vous l'avez annoncé- ce point est à clarifier).

- **S'agissant du prix des prestations nous souhaitons lever des ambiguïtés sur les sous détails transmis expliquant les prix et l'offre initiale transmise**

Dans le détail du poste 2.1.3, vous indiquez pour ce poste dans votre SDP, un volume de 90 m³ de grumes dont par soustraction 40 m³ pour un maximum d'arbres abattus de 160 u de diamètre 300 à 600 MM. Pourriez-vous apporter une précision plus soutenue sur le calcul. Merci de confirmer que votre engagement pour ce prix forfaitaire est basé sur un max de 160 arbres (grumes à stocker) et non sur 40 m³ de grumes.

Dans le détail du prix 2.1.4, merci de nous confirmer que le prix forfaitaire est bien compris pour un export de 50M3 de branches et rémanents. Dans le détail du poste les rémanents non exportés comment l'avez-vous comptabilisé /pris en compte ? (Laissez sur place ou remisés sur la zone de stockage des grumes ?)

Merci de confirmer votre offre de prix globale ou bien nous présenter une nouvelle offre dans le cas contraire.

Le cahier des charges ne pourra cependant pas être modifié et ses prescriptions s'imposent

Aussi, je vous invite à déposer une nouvelle offre sur la plateforme électronique, Avant 24/08 à 12h00.

Communauté de communes Celavu Prunelli-

Pour l'autorité compétente par délégation



Le dossier de négociation comprendra :

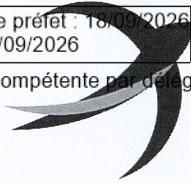
- Un acte d'engagement joint dument renseigner après négociation,
- Le Détail estimatif après négociation corrigé (erreur matérielle non substantielle sur un article 3.14 supprimé (doublon avec le 3.13)
- Une note apportant les améliorations sur le point de la valeur technique



Le président de la communauté de
commune du Celavu-prunelli,
Noël Dominique Livrelli

17/08/2026





GRAZIANI
TRAVAUX PUBLICS

Réponse

Négo

Groupe

**LA COMPAGNIE
DES FORESTIERS**
ARTISANS DU GÉNIE ÉCOLOGIQUE

by *Exoterra*

**Communauté de communes
Celavu Prunelli**

Lieu-dit Funtanaccia
20 129 BASTELICACCIA
SIRET : 242 000 503 00050

Ajaccio, le 01 septembre 2026

A l'attention de Monsieur Le Président,

Objet : Réponse à la phase de négociation – Offre technique et financière définitive

**Consultation : TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU COURS D'EAU CINTULINU –
COMMUNE D'UCCIANI (20)**

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes Celavu Prunelli

Maitre d'œuvre : CE3E, Conseil & Études Eau Espace Environnement

Monsieur Le Président,

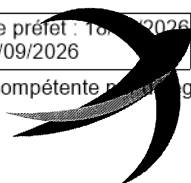
Dans le cadre de la phase de négociation engagée par la Communauté de Communes Celavu Prunelli, le groupement **GRAZIANI TP – La Compagnie des Forestiers** a procédé à un nouvel examen détaillé de son offre.

La présente note a pour objet de répondre **point par point aux demandes de précisions formulées par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre**, de lever les éventuelles ambiguïtés relevées dans notre offre initiale et de confirmer les engagements techniques et financiers du groupement.

Les précisions apportées ci-après **complètent et clarifient notre mémoire technique initial sans réduction des moyens, prestations ou engagements proposés.**

SARL GRAZIANI TP

ZI Ciniccia 20 170 Levie - Tel : 04.95.72.97.68 - Fax : 04.95.72.97.69 – Mail : grazianitp@byexeterra.com
SARL au Capital de 200 000 €- SIRET : 481 563 286 00014 - APE : 4312B - N° TVA Intra : FR 00 481 563 286



GRAZIANI
TRAVAUX PUBLICS

**COMPAGNIE
FORESTIERS**
GÉNIE ÉCOLOGIQUE

by *Exoterra*

1. VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE

Sous critère 1.1 – Cohérence des procédés d'exécution envisagés pour les travaux

Question MOE

Item : Procédures de contrôle interne et externe :

Compte tenu des attentes de la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre en termes de procédure de contrôle et de votre proposition vous voudrez bien confirmer /préciser :

-Contenu prestation du Poste 1.1 : Ce poste doit comprendre les visites hebdomadaires et la gestion courante du chantier par le conducteur de chantier mandataire du groupement et par les conducteurs de travaux des co-traitants . Merci de confirmer votre organisation et le nombre de visites du mandataire et des co-traitants durant les phases d'exécution des travaux des co-traitants (phase travaux forestiers, phase terrassement, phase caisson végétalisés, Phase GPA, phase garantie de reprise des végétaux.

Réponse entreprise

Organisation des visites et gestion courante du chantier

Nous confirmons que la gestion administrative et technique ainsi que le suivi hebdomadaire du chantier seront assurés conjointement par le Conducteur de travaux de GRAZIANI TP, mandataire du groupement, et le Conducteur de travaux de La Compagnie des Forestiers et est comprise dans notre offre.

L'organisation des visites et de l'encadrement sera adaptée aux différentes phases du chantier de la manière suivante :

Phase de démarrage

Le lancement opérationnel du marché sera réalisé en présence du **Chef de secteur – Directeur de travaux et/ou du Conducteur de travaux de La Compagnie des Forestiers**, conjointement avec l'encadrement de GRAZIANI TP (conducteur de travaux ou directeur de l'agence d'Ajaccio).

Cette phase permettra notamment de valider l'organisation opérationnelle, les interfaces entre les deux cotraitants et le séquençage des premières interventions.

Phase travaux forestiers et terrassements

SARL GRAZIANI TP

ZI Ciniccia 20 170 Levie - Tel : 04.95.72.97.68 - Fax : 04.95.72.97.69 – Mail : grazianitp@byexeterra.com
SARL au Capital de 200 000 €- SIRET : 481 563 286 00014 - APE : 4312B - N° TVA Intra : FR 00 481 563 286

**GRAZIANI**
TRAVAUX PUBLICS**COMPAGNIE
FORESTIERS**
GÉNIE ÉCOLOGIQUEby *Exeterra*

La coordination entre les interventions de terrassement et les travaux forestiers sera assurée par des échanges réguliers entre le Conducteur de travaux de GRAZIANI TP et le Conducteur de travaux de La Compagnie des Forestiers.

Cette coordination permettra notamment d'anticiper les interfaces entre les différentes prestations et d'adapter l'enchaînement des travaux aux conditions effectivement rencontrées sur le site.

Phase caissons végétalisés – Poste 3

Lors du démarrage des travaux de caissons végétalisés, le **Chef de chantier spécialisé** sera présent en permanence durant la première semaine d'intervention.

Il sera ensuite relayé, en présence permanente pendant toute la durée de réalisation de l'ouvrage, par un **Chef d'équipe / Chef de groupe spécialisé en Génie Écologique et Végétal, assimilé cadre – TAM**.

Côté entreprise mandataire, un conducteur de travaux sera présent aussi souvent que de nécessaire.

Phase réception des travaux

Le **Conducteur de travaux de La Compagnie des Forestiers** sera effectivement présent lors des opérations de réception relevant de ses prestations, conjointement avec l'encadrement de GRAZIANI TP (conducteur de travaux ou directeur de l'agence d'Ajaccio).

Phase GPA et garantie de reprise des végétaux – Poste 4

Une équipe spécialisée en **Génie Écologique et Végétal** sera mobilisée pour assurer les opérations d'entretien et d'arrosage, à raison d'un **minimum de 20 passages sur deux ans**.

Les visites de garantie seront assurées par le Conducteur de travaux conformément à l'article 3.6 du CCTP, notamment à **N+1 et deux mois avant la fin de la garantie de reprise**.

En fonction des constats effectués, les éventuels travaux de regarnissage seront réalisés par une équipe spécialisée en Génie Écologique et Végétal.

SARL GRAZIANI TP

ZI Ciniccia 20 170 Levie - Tel : 04.95.72.97.68 - Fax : 04.95.72.97.69 – Mail : grazianitp@byexeterra.com
SARL au Capital de 200 000 €- SIRET : 481 563 286 00014 - APE : 4312B - N° TVA Intra : FR 00 481 563 286



GRAZIANI
TRAVAUX PUBLICS

**COMPAGNIE
FORESTIERS**
GÉNIE ÉCOLOGIQUE

by *Exoterra*

Contenu des prestations – Poste 1.2 : contrôles et études EXE

Question MOE

Contenu des prestations -Poste 1.2 : Votre SDP indique 4 journées EXE (dessinateur, directeur de travaux, conducteur de travaux, topographe). Merci de confirmer **que le contrôle interne** des prestations du groupement et de votre sous-traitant ou **des points de contrôle et d'études EXE** à la demande du MOE CE3E en cours de chantier sont bien prévus et compris dans votre prix 1.2.

Réponse entreprise

Contenu du poste 1.2

Nous confirmons que le **contrôle interne** des prestations du groupement est compris dans notre prix du poste 1.2.

Les moyens prévus dans notre sous-détail de prix – dessinateur, Directeur de travaux, Conducteur de travaux et topographe – permettront d'assurer les contrôles internes nécessaires à la bonne exécution des prestations.

Nous confirmons également que **deux points de contrôle et d'études EXE à la demande du maître d'œuvre CE3E en cours de chantier** sont prévus et compris dans notre prix du poste 1.2, sans plus-value complémentaire.

SARL GRAZIANI TP

ZI Ciniccia 20 170 Levie - Tel : 04.95.72.97.68 - Fax : 04.95.72.97.69 – Mail : grazianitp@byexeterra.com
SARL au Capital de 200 000 €- SIRET : 481 563 286 00014 - APE : 4312B - N° TVA Intra : FR 00 481 563 286



GRAZIANI
TRAVAUX PUBLICS

**COMPAGNIE
FORESTIERS**
GÉNIE ÉCOLOGIQUE

by *Exoterra*

Contenu des prestations – Poste 5.1 : plans de récolement

Question MOE

Contenu des prestations 5.1 : Poste 5.1 : Merci de nous confirmer que les plans de récolement seront bien réalisés par un géomètre expert indépendant, exigence du MOE CE3E, et non réalisé en interne par un des membres du groupement, comme pour vos suivis de contrôle interne ou à la demande du MOE CE3E

Réponse entreprise

Contenu du poste 5.1 Plans de recolement

Nous confirmons que les plans de récolement seront réalisés par un géomètre-expert indépendant du groupement, conformément à la demande du maître d'œuvre CE3E.

Cette prestation est bien comprise dans notre prix du poste 5.1.

SARL GRAZIANI TP

ZI Ciniccia 20 170 Levie - Tel : 04.95.72.97.68 - Fax : 04.95.72.97.69 – Mail : grazianitp@byexeterra.com
SARL au Capital de 200 000 €- SIRET : 481 563 286 00014 - APE : 4312B - N° TVA Intra : FR 00 481 563 286



GRAZIANI
TRAVAUX PUBLICS

**COMPAGNIE
FORESTIERS**
GÉNIE ÉCOLOGIQUE

by *Exeterra*

item – Cohérence de l'origine des végétaux, techniques de mise en œuvre et séquençage

Question MOE

Item : cohérence origine végétaux/techniques/mise en œuvre et séquençage :

Merci de clarifier votre engagement sur les prix unitaires par classe d'arbres et à la quantité max indiquée pour le contenu des postes 2.1.1 et 2.1.2 et ne pas vous engager ou conditionner ces prix unitaires, comme dans votre SDP à une surface et à un aléa

Réponse entreprise

Contenu des postes 2.1.1 et 2.1.2

Concernant les postes 2.1.1 et 2.1.2, nous confirmons que les prix unitaires proposés correspondent bien aux classes d'arbres définies au DQE et aux quantités maximales qui y sont prévues.

Ces prix unitaires ne sont pas conditionnés à une surface minimale d'intervention ni à la réalisation d'une quantité minimale.

Les éléments de surface et d'aléas figurant dans nos sous-détails de prix constituent des hypothèses internes utilisées pour la construction de nos coûts et l'organisation prévisionnelle de nos interventions. Ils ne constituent pas une condition d'application des prix unitaires contractuels proposés au DQE.

SARL GRAZIANI TP

ZI Ciniccia 20 170 Levie - Tel : 04.95.72.97.68 - Fax : 04.95.72.97.69 – Mail : grazianitp@byexeterra.com
SARL au Capital de 200 000 €- SIRET : 481 563 286 00014 - APE : 4312B - N° TVA Intra : FR 00 481 563 286

**GRAZIANI**
TRAVAUX PUBLICS**COMPAGNIE
FORESTIERS**
GÉNIE ÉCOLOGIQUEby *Exeterra**Question MOE*

Contenu du poste 3.11 : il est mentionné dans votre mémoire technique une longueur de branches de saules de 0,80 m, contre 2 m dans les attentes. Merci de nous confirmer /Clarifier que la taille des branches de saules à rejets est bien de 2 m. Cette longueur ne s'applique pas plants d'arbres et arbustes qui sont livrés en motte dans votre mémoire technique.

*Réponse entreprise***Contenu du poste 3.11**

Nous confirmons qu'une erreur d'écriture s'est glissée dans la fiche de mise en œuvre des caissons végétalisés ainsi que dans la présentation du fournisseur Cérès Flore.

La longueur de **0,80 m** mentionnée dans ces documents correspond à une longueur de ramilles couramment employée par La Compagnie des Forestiers sur des marchés similaires et ne correspond pas à la fourniture prévue pour la présente opération.

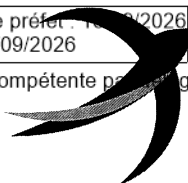
Pour le marché du Cintulinu et conformément au DQE – **poste 3.11**, nous confirmons la fourniture par **Cérès Flore de branches de saules à rejets d'une longueur supérieure à 2,00 m et d'un diamètre de 2 à 4 cm, livrées en fagots de 50 unités.**

Nous précisons également que cette exigence de longueur concerne **uniquement les branches de saules à rejets** et ne s'applique pas aux plants d'arbres et d'arbustes livrés en mottes.

Cette précision rectifie donc sans ambiguïté la mention figurant dans notre mémoire technique initial.

SARL GRAZIANI TP

ZI Ciniccia 20 170 Levie - Tel : 04.95.72.97.68 - Fax : 04.95.72.97.69 – Mail : grazianitp@byexeterra.com
SARL au Capital de 200 000 €- SIRET : 481 563 286 00014 - APE : 4312B - N° TVA Intra : FR 00 481 563 286

**GRAZIANI**
TRAVAUX PUBLICS**COMPAGNIE
FORESTIERS**
GÉNIE ÉCOLOGIQUEby *Exoterra*

1.2 – Adéquation et pertinence des moyens humains et matériels dédiés à chaque phase de la mission

Question MOE

1.2 - Adéquation et pertinence des moyens humains et matériels dédiés à la réalisation de chaque phase de la mission :

Garanties de reprise/personnel affectés : dans votre organisation, merci de préciser qui va mettre en œuvre et contrôler la partie des opérations d'arrosage, d'entretien et de remplacement des végétaux permettant d'atteindre le taux de reprise contractuel. Concernant le contenu des prestations à réaliser pour les Postes 4.1 et 4.2 confirmer que l'offre intègre l'ensemble des garanties de reprises prévues à l'article 3.6 du CCTP. (Soit 50% de remplacement et non 20% comme vous l'avez annoncé - ce point est à clarifier).

Réponse entreprise

Personnel affecté aux garanties de reprise (arrosage, entretien, remplacement)

Les opérations d'arrosage, d'entretien et de remplacement des végétaux seront réalisées directement sur le terrain par une **équipe spécialisée en Génie Écologique et Végétal**, afin d'assurer un suivi parfait (conformément à la méthodologie présentée de façon plus précise au paragraphe "Entretien des Ouvrages de Génie Végétal" de notre offre technique)

Le contrôle et le suivi de ces opérations seront assurés par le **Conducteur de travaux de La Compagnie des Forestiers**. Celui-ci réalisera notamment les constats de reprise lors des visites prévues (notamment lors des visites à N+1 et à 2 mois avant l'échéance de garantie) et validera, en fonction de l'état constaté des végétaux, les éventuels besoins de regarnissage.

Confirmation des engagements des postes 4.1 et 4.2

Nous confirmons **sans ambiguïté** que notre offre intègre l'ensemble des garanties de reprise prévues à l'article 3.6 du CCTP, soit un **taux de remplacement pouvant aller jusqu'à 50 %**.

La provision de base de 30 % intégrée dans l'organisation de La Compagnie des Forestiers au titre de sa politique qualité interne est complétée par la provision portée au **poste 4.2**.

Ainsi, **l'intégralité du risque de reprise prévu au marché est couverte**, permettant d'assurer, si les constats de reprise le nécessitent, le remplacement des végétaux **jusqu'à hauteur de 50 % conformément au DQE et au CCTP**.

SARL GRAZIANI TP

ZI Ciniccia 20 170 Levie - Tel : 04.95.72.97.68 - Fax : 04.95.72.97.69 – Mail : grazianitp@byexoterra.com
SARL au Capital de 200 000 € - SIRET : 481 563 286 00014 - APE : 4312B - N° TVA Intra : FR 00 481 563 286



GRAZIANI
TRAVAUX PUBLICS

**COMPAGNIE
FORESTIERS**
GÉNIE ÉCOLOGIQUE

by *Exoterra*

2. PRÉCISIONS RELATIVES AUX PRIX DES PRESTATIONS

Poste 2.1.3 – Abattage et gestion des grumes

Question MOE

- **S'agissant du prix des prestations nous souhaitons lever des ambiguïtés sur les sous détails transmis expliquant les prix et l'offre initiale transmise**

Dans le détail du poste 2.1.3, vous indiquez pour ce poste dans votre SDP, un volume de 90 m³ de grumes dont par soustraction 40 m³ pour un maximum d'arbres abattus de 160 u de diamètre 300 à 600 MM. Pourriez-vous apporter une précision plus soutenue sur le calcul. Merci de confirmer que votre engagement pour ce prix forfaitaire est basé sur un max de 160 arbres (grumes à stocker) et non sur 40 m³ de grumes.

Réponse entreprise

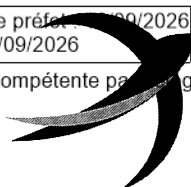
Nous confirmons que le prix forfaitaire du **poste 2.1.3** a été établi sur la base d'un maximum de **160 arbres de diamètre compris entre 300 et 600 mm**.

Le volume de **90 m³ de grumes** figurant dans notre sous-détail de prix constitue l'hypothèse de volume global correspondant à cette prestation soit environ 56m3 de bois plein.

En conséquence, nous confirmons que **notre engagement contractuel au titre de ce prix forfaitaire porte bien sur un maximum de 160 arbres**, conformément aux données du marché, et non sur une limitation de la prestation à 40 m³ de grumes.

SARL GRAZIANI TP

ZI Ciniccia 20 170 Levie - Tel : 04.95.72.97.68 - Fax : 04.95.72.97.69 – Mail : grazianitp@byexoterra.com
SARL au Capital de 200 000 €- SIRET : 481 563 286 00014 - APE : 4312B - N° TVA Intra : FR 00 481 563 286



GRAZIANI
TRAVAUX PUBLICS

**COMPAGNIE
FORESTIERS**
GÉNIE ÉCOLOGIQUE

by *Exoterra*

2.2 – Poste 2.1.4 – Branches et rémanents

Question MOE

Dans le détail du prix 2.1.4, merci de nous confirmer que le prix forfaitaire est bien compris pour un export de 50M3 de branches et rémanents. Dans le détail du poste les rémanents non exportés comment l'avez-vous comptabilisé /pris en compte ? (Laissez sur place ou remisés sur la zone de stockage des grumes ?)

Réponse entreprise

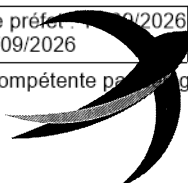
Nous confirmons que le prix forfaitaire du **poste 2.1.4** comprend la gestion d'un volume de **50 m³ de branches et rémanents**, conformément aux éléments pris en compte dans notre offre.

Les branches et rémanents **non évacués seront regroupés et remisés sur la zone de stockage prévue pour les grumes**, de manière ordonnée et sans gêner les écoulements ni les interventions ultérieures.

Cette gestion est **intégralement comprise dans notre prix forfaitaire** et ne donnera lieu à aucune facturation complémentaire dans la limite des quantités prévues au marché.

SARL GRAZIANI TP

ZI Ciniccia 20 170 Levie - Tel : 04.95.72.97.68 - Fax : 04.95.72.97.69 – Mail : grazianitp@byexeterra.com
SARL au Capital de 200 000 €- SIRET : 481 563 286 00014 - APE : 4312B - N° TVA Intra : FR 00 481 563 286

**GRAZIANI**
TRAVAUX PUBLICS**COMPAGNIE
FORESTIERS**
GÉNIE ÉCOLOGIQUEby *Exeterra*

3. OFFRE FINANCIÈRE APRÈS NÉGOCIATION

Dans le cadre de la présente négociation, le groupement **GRAZIANI TP – La Compagnie des Forestiers** a procédé à un **nouvel examen détaillé de sa proposition financière**, au regard notamment des précisions techniques apportées dans la présente note.

Cette analyse confirme que notre offre a été établie **au plus juste**, en intégrant l'ensemble des moyens humains, matériels et organisationnels nécessaires à la bonne exécution des prestations, ainsi que les dispositions particulières liées à la sensibilité environnementale de l'opération.

Les précisions apportées dans le cadre de la présente négociation confirment par ailleurs que les prestations relatives à l'encadrement et au suivi du chantier, aux contrôles et études EXE, aux interventions spécialisées en génie écologique et végétal, à l'entretien des végétaux ainsi qu'aux garanties de reprise prévues au marché sont **intégralement comprises dans notre proposition financière**.

Après réexamen de l'ensemble de ces éléments, nous considérons que toute diminution supplémentaire du montant de notre offre serait susceptible d'affecter l'équilibre économique sur lequel repose notre proposition.

En conséquence, le groupement a fait le choix de **maintenir son offre financière à son montant initial**, soit :

169 091,67 € HT (*montant corrigé après modification de la trame de DQE de négociation*)

Ce montant constitue **notre meilleure proposition financière** pour l'exécution complète des prestations, dans le respect du cahier des charges et de l'intégralité des engagements techniques, qualitatifs et environnementaux confirmés dans la présente note.

Le groupement **GRAZIANI TP – La Compagnie des Forestiers** tient néanmoins à réaffirmer son **très fort intérêt pour cette opération et sa pleine volonté de la réaliser**. Le maintien de notre prix traduit notre volonté de présenter au maître d'ouvrage une offre **sincère, maîtrisée et économiquement sécurisée**, garantissant la mobilisation effective des moyens annoncés et la qualité d'exécution attendue sur cette opération.

SARL GRAZIANI TP

ZI Ciniccia 20 170 Levie - Tel : 04.95.72.97.68 - Fax : 04.95.72.97.69 – Mail : grazianitp@byexeterra.com
SARL au Capital de 200 000 €- SIRET : 481 563 286 00014 - APE : 4312B - N° TVA Intra : FR 00 481 563 286



GRAZIANI
TRAVAUX PUBLICS

**COMPAGNIE
FORESTIERS**
GÉNIE ÉCOLOGIQUE

by *Exeterra*

4. CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT DU GROUPEMENT

À travers les présentes précisions, le groupement **GRAZIANI TP – La Compagnie des Forestiers** confirme l'ensemble de ses engagements pour la réalisation de l'opération de restauration morphologique du Cintulinu.

Le groupement souhaite ainsi réaffirmer sa **forte motivation pour la réalisation de cette opération** et sa volonté de mettre la complémentarité des compétences de **GRAZIANI TP et de La Compagnie des Forestiers** au service de la qualité et de la pérennité des aménagements du Cintulinu.

Pour le groupement **GRAZIANI TP – La Compagnie des Forestiers**
GRAZIANI TP – Mandataire solidaire

Giulia ZANONE

SARL GRAZIANI TP
ZI de CINICCIA - 20 170 LEVIE
TEL: 04.95.72.97.68 - FAX: 04.95.72.97.69
SIRET : 481 563 286 00014 - APE: 4312B
Email: grazianitp@byexeterra.com

Annexe au courrier :

- La réponse du co-traitant
- Le nouvel AE
- Le nouveau DQE
- Le nouveau BPU

SARL GRAZIANI TP

ZI Ciniccia 20 170 Levie - Tel : 04.95.72.97.68 - Fax : 04.95.72.97.69 – Mail : grazianitp@byexeterra.com
SARL au Capital de 200 000 €- SIRET : 481 563 286 00014 - APE : 4312B - N° TVA Intra : FR 00 481 563 286



**LA COMPAGNIE
DES FORESTIERS**

33 Avenue Jean Monnet

13410 LAMBESC

t.bourgain@lacompagniedesforestiers.com

Réponse N° 0

groupement

Graziani /

LA Compagnie des
Forestiers

**ÉLÉMENTS DE PRÉCISIONS : Objet : N° 2026-7 — Travaux de restauration
morphologique du cours d'eau « Cintulinu »**

Sous critère : 1.1 : cohérence des procédés d'exécution envisagés pour les travaux :

Item : Procédures de contrôle interne et externe :

Compte tenu des attentes de la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre en termes de procédure de contrôle et de votre proposition vous voudrez bien confirmer /préciser :

-Contenu prestation du Poste 1.1 : Ce poste doit comprendre les visites hebdomadaires et la gestion courante du chantier par le conducteur de chantier mandataire du groupement et par les conducteurs de travaux des co-traitants . Merci de confirmer votre organisation et le nombre de visites du mandataire et des co-traitants durant les phases d'exécution des travaux des co-traitants (phase travaux forestiers, phase terrassement, phase caisson végétalisés, Phase GPA, phase garantie de reprise des végétaux.

Organisation et encadrement des visites

- **“Gestion courante et suivi”** : Prise en charge intégrale de la gestion administrative, technique et du suivi hebdomadaire du chantier par le Conducteur de travaux du mandataire (Graziani TP) et le Conducteur de travaux de La Compagnie des Forestiers.
- **Phase “Démarrage”** : présence du Chef de secteur (Directeur de travaux) et/ou du Conducteur de travaux de la Compagnie des Forestiers au lancement opérationnel du marché.
- **Phase “Travaux forestiers & Terrassement”** : Coordination régulière entre le conducteur de Travaux de La Compagnie des Forestiers et son mandataire (Graziani TP) .
- **Phase “Caissons végétalisés (Poste 3)”** : présence permanente du Chef de chantier la 1^{re} semaine d'intervention, puis relais en présence permanente par un Chef d'équipe / Chef de groupe spécialisé en Génie Écologique & Végétal (assimilé cadre – TAM) pendant toute la durée d'exécution de l'ouvrage.
- **Phase “Réception des travaux”** : présence effective du Conducteur de la Compagnie des Forestiers.
- **Phases GPA & Garantie de reprise des végétaux (Poste 4) :**
 - Mobilisation d'une équipe spécialisée en Génie Écologique & Végétal pour les opérations d'entretien, d'arrosage à raison minimale de 20 passages sur 2 ans.
 - Visites de garantie réalisées par le Conducteur de travaux conformément à l'article 3.6 du CCTP (N+1 et 2 mois avant fin de garantie de reprise).
 - Regarnissage, selon constat, par une équipe spécialisée en Génie Écologique & Végétal en fin de période de garantie



Item : cohérence origine végétaux/techniques/mise en œuvre et séquencage :

Merci de clarifier votre engagement sur les prix unitaires par classe d'arbres et à la quantité max indiquée pour le contenu des postes 2.1.1 et 2.1.2 et ne pas vous engager ou conditionner ces prix unitaires, comme dans votre SDP à une surface et à un aléa

Contenu du poste 3.11 : il est mentionné dans votre mémoire technique une longueur de branches de saules de 0.80 m. contre 2 m dans les attentes. Merci de nous confirmer /Clarifier que la taille des branches de saules à rejets est bien de 2 m. Cette longueur ne s'applique pas plants d'arbres et arbustes qui sont livrés en motte dans votre mémoire technique.

Contenu du poste 3.11

Il s'agit d'une erreur d'écriture constatée a posteriori dans la fiche de mise en œuvre des caissons végétalisés et la présentation du fournisseur Cérès Flore. Celle-ci s'explique par l'emploi habituel de ramilles en 80 cm sur des marchés similaires.

Toutefois, pour répondre aux prescriptions indiquées dans le DQE (ligne 3.11), des branches de saules à rejets seront fournies par Cérès Flore en longueur >200cm, Ø 2 - 4 cm (livrées en fagots de 50 unités).

Nous vous confirmons également que cette longueur de 2 m concerne uniquement les branches de saules à rejets et ne s'applique pas aux plants d'arbres et d'arbustes livrés en mottes.

**1.2 - Adéquation et pertinence des moyens humains et matériels dédiés à la réalisation de chaque phase de la mission :**

Garanties de reprise/personnel affectés : dans votre organisation, merci de préciser qui va mettre en œuvre et contrôler la partie des opérations d'arrosage, d'entretien et de remplacement des végétaux permettant d'atteindre le taux de reprise contractuel. Concernant le contenu des prestations à réaliser pour les Postes 4.1 et 4.2 confirmer que l'offre intègre l'ensemble des garanties de reprises prévues à l'article 3.6 du CCTP. (Soit 50% de remplacement et non 20% comme vous l'avez annoncé- ce point est à clarifier).

Personnel affecté aux garanties de reprise (arrosage, entretien, remplacement) :

- Mise en œuvre sur le terrain : Opérations réalisées directement par une équipe spécialisée en Génie Écologique & Végétal afin d'assurer un suivi parfait (conformément à la méthodologie présentée de façon plus précise au paragraphe "Entretien des Ouvrages de Génie Végétal" de notre offre technique)
- Contrôle et suivi : Opérations contrôlées par notre Conducteur de travaux, qui effectue les constats de reprise (notamment lors des visites à N+1 et à 2 mois avant l'échéance de garantie) et valide les besoins en regarnissage.

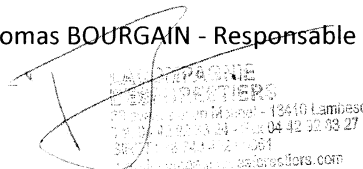
Confirmation de l'engagement sur les Postes 4.1 et 4.2 (Garantie de reprise à 50%) :

Nous vous confirmons sans ambiguïté que notre offre intègre l'ensemble des garanties de reprise prévues à l'article 3.6 du CCTP, soit un taux de remplacement allant jusqu'à 50 %.

Notre prix intègre nativement une provision de base de 30 % liée à notre politique qualité interne, complétée par la provision portée au Poste 4.2. L'intégralité du risque est ainsi couverte pour garantir un remplacement jusqu'à 50 % si le constat de reprise le nécessite, conformément au DQE (poste 4.2).

LAMBESC, le 01/09/2026

Thomas BOURGAIN - Responsable de Secteur



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



COMPLEMENT DE CANDIDATURE GROUPEMENT GRAZIANI



GRAZIANI
TRAVAUX PUBLICS

by *Exeterra*

BORDEREAU DES PIÈCES JOINTES

Consultation : TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU COURS D'EAU CINTULINU –
COMMUNE D'UCCIANI (20)

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes Celavu Prunelli

Maitre d'œuvre : CE3E, Conseil & Études Eau Espace Environnement

Liste des pièces jointes au courrier :

Conformément à votre demande et aux dispositions du règlement de la consultation, vous trouverez ci-joint les documents suivants concernant le sous-traitant **CIMA CORSA (Jordan GIACOMINI)** :

N° Pièce	Objet
1 Formulaire DC4 – Déclaration de sous-traitance	Engagement du sous-traitant mettant ses capacités à disposition du candidat pour l'exécution du marché.
2 Déclaration sur l'honneur du sous-traitant	Attestation que le sous-traitant n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.
3 Formulaire DC2 du sous-traitant	Justification des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles du sous-traitant.

Ces documents sont transmis afin de satisfaire aux exigences du règlement de la consultation relatives à la sous-traitance de capacité.

SARL GRAZIANI TP

ZI Ciniccia 20 170 Levie - Tel : 04.95.72.97.68 - Fax : 04.95.72.97.69 – Mail : grazianitp@byexeterra.com
SARL au Capital de 200 000 €- SIRET : 481 563 286 00014 - APE : 4312B - N° TVA Intra : FR 00 481 563 286

**Attestation sur l'honneur****Le candidat déclare sur l'honneur :**

- n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles 45 et 48 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

- au surplus :

1° ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du Code Pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts et pour les marchés publics qui ne sont pas des marchés publics de défense ou de sécurité aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du Code Pénal, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre État membre de l'Union européenne ;

Ne pas être sous le coup d'une condamnation définitive pour l'une de ces infractions ou pour recel d'une de ces infractions d'un membre de l'organe de gestion, d'administration, de direction ou de surveillance ou d'une personne physique qui détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle d'une personne morale entraîne l'exclusion de la procédure de passation des marchés publics de cette personne morale, tant que cette personne physique exerce ces fonctions ;

2° Avoir souscrit les déclarations m'incombant en matière fiscale ou sociale et avoir acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles ;

3°

a) Ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du Code de Commerce ou faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

b) Ne pas avoir fait l'objet, à la date à laquelle l'acheteur se prononce sur la recevabilité de leur candidature, d'une mesure de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du Code de Commerce, ou d'une mesure équivalente prévue par un droit étranger ;

c) Ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du Code de Commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, qui ne justifient pas avoir été habilitées à poursuivre leurs activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ; (si habilitée à poursuivre apporter la preuve par copie du jugement) ;

4°

a) ne pas avoir été sanctionné pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du Code du Travail ou avoir été condamné au titre de l'article L. 1146-1 du même Code ou de l'article 225-1 du Code Pénal ;

b) Au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation du marché public, avoir mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du Code du Travail ;

c) ne pas avoir été condamné au titre du 5° de l'article 131-39 du Code Pénal ;

5° Ne pas avoir fait l'objet d'une mesure d'exclusion des contrats administratifs en vertu d'une décision administrative prise en application de l'article L. 8272-4 du Code du Travail ;

6° Ne pas avoir fait l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du Code du Travail ;

7° Ne pas faire l'objet d'une interdiction en application des articles L5224-2 et L8256-3 du Code du Travail ;

8° Etre en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner, cocher la case suivante :

À ,

le *18/09/2026*.

Signature

Jordan GIACOMINI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

DC2

**DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL
OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT¹**

Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) à l'appui de leur candidature (formulaire DC1).

En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.

En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement peut produire, en annexe du DC2, les éléments demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans l'invitation à confirmer l'intérêt, ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que R. 23612-1 à R. 2362-6, R. 2362-7, R. 2362-8, R. 2362-9 à R. 2362-12, et R. 2362-13 à R. 2362-18 (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité (MDS) ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

Communauté de communes Celavu Prunelli
Lieu-dit Funtanaccia
BP 90 038
20 129 BASTELICACCIA
SIRET : 242 000 503 00050

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public

Le Président de la Communauté de Communes

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager l'acheteur qu'il représente.)

B - Objet de la consultation

TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU COURS D'EAU CINTULINU – COMMUNE D'UCCIANI (20)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

O - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement**CI - Cas général**

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :
Jordan GIACOMINI (CIMA CORSA)

Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :
RES I PANTANI, LD ACQUANGIU, 20151 SARI D'ORCINO

Adresse électronique :
jordgia2s@gmail.com

Numéros de téléphone et de télécopie :
0622223068

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :
90506524900013

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :
Entrepreneur individuel

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :
(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur.)

Jordan GIACOMINI

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du code de la commande publique) ?

☒ Oui ☐ Non



C2. Cas particuliers en cas de marché public réservé

Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public autre que de défense ou de sécurité réservé en application des articles L. 2113-12, L. 2113-13 ou L. 2113-15 du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation. Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public de défense ou de sécurité réservé en application de l'article L. 2313-6 du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation.

Le candidat européen à statut équivalent, lorsqu'il n'est pas établi en France, précise son statut juridique et, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, fournit les textes relatifs à ce statut. Pour les autres marchés publics, la vérification se déroulera dans les conditions de l'article R. 2144-1 du code de la commande publique.

Statut du candidat individuel ou du membre du groupement	
1. ☐ Entreprise adaptée (<u>article L. 5213-13</u> du code du travail) ou structures équivalentes	Le contrat d'objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionale chargée de l'emploi et de la formation professionnelle ou de structure équivalente sera à produire. Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle ce document est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder : - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :
2. ☐ Etablissement et service d'aide par le travail (<u>articles L. 344-2 et s.</u> du code de l'action sociale et des familles) OU structures équivalentes	Indiquer ci-dessous la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création : Lorsqu'il n'y a pas eu de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs, la preuve de la reconnaissance du statut d'établissement ou de service d'aide par le travail ou de structure équivalente sera à produire. Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder : - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :
3. ☐ Structures d'insertion par l'activité économique (<u>article L. 5132-4</u> du code du travail) ou structures équivalentes	La preuve de la reconnaissance du statut de structure d'insertion par l'activité économique ou de structure équivalente sera à produire. Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder : - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :
4.. ☐ Entreprises de l'économie sociale et solidaire (<u>article 1^{er}</u> de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014) OU structures équivalentes (sauf marché de défense ou de sécurité)	La preuve de la qualification d'entreprise de l'économie sociale et solidaire ou de structure équivalente sera à produire. Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder : - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :

**C3 - Cas spécifiques relatifs aux conditions de participation**

1. Lorsque le candidat est inscrit sur une liste officielle d'opérateurs économiques agréés au sens de l'article R. 2143-15 du code de la commande publique **et** que l'acheteur est un pouvoir adjudicateur ou au sens de des articles R. 2343-16 à R. 2343-17 du même code, que l'acheteur soit un pouvoir adjudicateur ou une entité adjudicatrice :

- Indication du nom de la liste officielle :

- Références sur lesquelles l'inscription ou la certification est basée et, le cas échéant, la classification sur la liste :

(L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il convient de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire pour l'ensemble des conditions de participation fixées par l'acheteur et qui ne seraient pas couvertes par les conditions d'inscription sur la liste officielle ou le certificat d'inscription sur cette liste.)

- Le cas échéant, adresse internet à laquelle le certificat d'inscription sur cette liste officielle est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

2. Lorsque le marché public n'est pas un marché de défense ou de sécurité **et** que l'acheteur a autorisé les candidats à se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises en application du second alinéa de l'article R. 2143-4 du code de la commande publique :

☒ Le candidat déclare sur l'honneur satisfaire à l'ensemble des conditions de participation requises par l'acheteur.
(Dans ce cas, il est inutile de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire ; le remplissage du formulaire est terminé.)

E - Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le contrat

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique E3.)

E1 - Renseignements sur l'inscription sur un registre professionnel :

E2 - Le cas échéant, pour les marchés publics de services, indication de l'autorisation spécifique dont le candidat doit être doté ou de l'organisation spécifique dont il doit être membre pour pouvoir fournir, dans son pays d'origine, le service concerné :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



E3 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique) :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse(s) internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

F - Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat individuel ou du membre du groupement

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique F4.)

F1 - Chiffres d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles

	Exercice du .01/01/2023 au .31/12/2023	Exercice du .01/01/2024 au .31/12/2024	Exercice du .01/01/2024 au .31/12/2024
Chiffre d'affaires global (ne remplir que pour les exercices pour lesquels ce renseignement est demandé par l'acheteur)	59 368.00 €	63 466.00 €	46 506.00 €
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché (si demandé par l'acheteur)	100%	100%	100%

Lorsque les informations sur le chiffre d'affaires ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, indication de la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé son activité :

...../...../.....

F2 – Autres informations requises par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière

(Chiffres d'affaires moyens sur la période demandée par l'acheteur, informations sur les comptes annuels, rapport entre les éléments d'actif et de passif, informations sur le niveau approprié d'assurance des risques professionnels, etc., tels que demandés par l'acheteur ; le cas échéant, renvoyer à la rubrique H du présent formulaire.)

F3 – Pour les marchés publics de travaux

☒ En cochant cette case, le candidat déclare qu'il aura souscrit un contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale (article L. 241-1 du code des assurances).

(Y compris en cas de MDS, les documents de preuve ne seront sollicités sur ce point qu'avant l'attribution du marché public.)

F4 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique)

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :



G - Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat individuel ou du membre du groupement

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique G2.)

G1 - Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle, qu'il peut récapituler ici

G2 - Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

**H - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature**

Rubrique à renseigner dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement s'appuie sur la ou les capacités d'un autre opérateur économique, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à cet opérateur, en application du II de l'article R. 2142-3 du code de la commande publique auquel l'article R. 2342-2 renvoie.

(Joindre, pour chaque opérateur économique, en annexe du DC2, tous les renseignements demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation. Le candidat sera tenu d'apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à la disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public ; en cas de MDS, cette preuve est à fournir au stade du dépôt de la candidature.)

Désignation du (des) opérateur(s)

(Adapter le tableau autant que nécessaire.)

N° du Lot	Nom du membre du groupement concerné (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET de l'opérateur sur les capacités duquel le candidat ou le membre du groupement s'appuie (***)

(*) En cas de candidature individuelle, le renseignement de cette rubrique est inutile.

(**) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints.

(***) À défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.

I - Renseignements spécifiques aux marchés publics de défense ou de sécurité

Pour l'autorité compétente par délégation



I1 – Renseignements relatifs à la nationalité du candidat individuel ou du membre du groupement

I2 – Documents, renseignements ou justificatifs permettant d'évaluer si le candidat individuel ou le membre du groupement répond aux critères d'accessibilité à la procédure indiquée dans l'avis d'appel à la concurrence (uniquement lorsque l'acheteur a ouvert la procédure de passation aux opérateurs économiques des pays tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen)

Jordan GIACOMINI

✓ Certifié par youtrust

Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019.



GRAZIANI
TRAVAUX PUBLICS

**COMPAGNIE
FORESTIERS**
GENIE ECOLOGIQUE

by *exeterra*

**Communauté de communes
Celavu Prunelli**

Lieu-dit Funtanaccia
20 129 BASTELICACCIA
SIRET : 242 000 503 00050

Ajaccio, le 07 juillet 2026

A l'attention de Monsieur Le Président,

Objet : Demande de document de sous-traitance

Consultation : TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU COURS D'EAU CINTULINU –
COMMUNE D'UCCIANI (20)

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes Celavu Prunelli

Maitre d'œuvre : CE3E, Conseil & Études Eau Espace Environnement

Je te propose de remplacer le corps du courrier par le texte suivant, qui répond précisément à la demande de régularisation et reprend les exigences du règlement de la consultation. Il est cohérent avec les pièces que tu joins (DC4, attestation sur l'honneur et DC2 du sous-traitant).

Monsieur le Président,

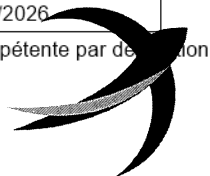
Nous accusons réception de votre courrier relatif à la régularisation de notre dossier de candidature concernant le marché cité en objet.

Nous avons renseigné en effet CIMA CORSA ou Corse Débroussaillage en sous-traitance sur ces prix 2.1 et 2.2 dans nos sous-détails de prix pour un montant forfaitaire de 5000€HT. Suite à votre courrier, nous avons donc engagé administrativement la démarche d'établir dès l'offre les documents de sous-traitance avec l'entreprise CIMA CORSA qui sera la seule entreprise donc retenue pour ces prestations.

Conformément aux dispositions du règlement de la consultation applicables en cas de sous-traitance annoncée avec la candidature lorsque le candidat s'appuie sur les capacités du sous-traitant, nous vous

SARL GRAZIANI TP

ZI Ciniccia 20 170 Levie - Tel : 04.95.72.97.68 - Fax : 04.95.72.97.69 – Mail : grazianitp@byexeterra.com
SARL au Capital de 200 000 €- SIRET : 481 563 286 00014 - APE : 4312B - N° TVA Intra : FR 00 481 563 286



GRAZIANI
TRAVAUX PUBLICS

**COMPAGNIE
FORESTIERS**
GENIE ECOLOGIQUE

by *Exoterra*

prions de bien vouloir trouver ci-joint les documents suivants concernant notre sous-traitant **CIMA CORSA** :

- le **formulaire DC4**, valant engagement du sous-traitant à mettre ses capacités à disposition de la société GRAZIANI TP pour l'exécution du marché ;
- la **déclaration sur l'honneur** du sous-traitant attestant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;
- le **formulaire DC2** du sous-traitant, permettant de justifier de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles.

Nous estimons ainsi avoir apporté l'ensemble des pièces demandées par le règlement de la consultation afin de régulariser notre dossier de candidature.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le groupement d'entreprises

Giulia ZANONE
Responsable d'agence Ajaccio
GRAZIANI TP (entreprise mandataire)

SARL GRAZIANI TP
ZI de CINICCIA - 20 170 LEVIE
TEL: 04.95.72.97.68 - FAX: 04.95.72.97.69
SIRET : 481 563 286 00014 - APE: 4312B
Email: grazianitp@byexoterra.com

SARL GRAZIANI TP

ZI Ciniccia 20 170 Levie - Tel : 04.95.72.97.68 - Fax : 04.95.72.97.69 – Mail : grazianitp@byexoterra.com
SARL au Capital de 200 000 € - SIRET : 481 563 286 00014 - APE : 4312B - N° TVA Intra : FR 00 481 563 286



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

DC4

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE¹

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que R. 23612-1 à R. 2362-6, R. 2362-7, R. 2362-8, R. 2362-9 à R. 2362-12, et R. 2362-13 à R. 2362-18 (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

Communauté de communes Celavu Prunelli

Lieu-dit Funtanaccia

BP 90 038

20 129 BASTELICACCIA

SIRET : 242 000 503 00050

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances) :

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Le Président de la Communauté de Communes

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance.)

TRAVAUX DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU COURS D'EAU CINTULINU – COMMUNE D'UCCIANI (20)

¹ Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

**C - Objet de la déclaration du sous-traitant**

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante.)

☒ un document annexé à l'offre du soumissionnaire☐ un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (*sous-traitant présenté après attribution du marché*)☐ un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du**D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public**

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

SARL GRAZIANI TP

Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

ZI DE CINICCIA – 20170 LEVIE

Adresse électronique :

g.zanone@grazianitp.corsica

Numéros de téléphone et de télécopie :

06 78 20 22 88

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

SIRET 481 563 286 00014

Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

SARL

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

E - Identification du sous-traitant

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente



Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

Jordan GIACOMINI (CIMA CORSA)

Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

RES I PANTANI, LD ACQUANGIU, 20151 SARI D'ORCINO

Adresse électronique :

jordgia2s@gmail.com

Numéros de téléphone et de télécopie :

0622223068

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

90506524900013

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :

Entrepreneur individuel

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :

(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur.)

Jordan GIACOMINI

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du code de la commande publique) ?

☒ Oui ☐ Non

Pour les **marchés de défense ou de sécurité** passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service (article R. 2393-33 du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

☐ Oui ☐ Non

F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance.)

DC4 – Déclaration de sous-traitance

Version code de la commande publique

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente : **Nature des prestations sous-traitées :**

Elagage, abattage des arbres

Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

☒ Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

☒ Le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Dans les **marchés de défense et de sécurité**, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

G - Prix des prestations sous-traitées**Montant des prestations sous-traitées :**

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2 *nonies* de l'article 283 du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) : 10%....
- Montant hors TVA : 5000 €, .

Modalités de variation des prix :

Sans

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (article R. 2193-10 ou article R. 2393-33 du code de la commande publique) :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Oui ☐ Non



H - Conditions de paiement

Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Voir RIB joint

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante.)

☐ Oui

☒ Non

I - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2.)

I1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

-
-
-
-
-

I2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :



J - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

J1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (**) ;
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☒

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

J2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1^{ère} hypothèse ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

- ☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,
OU
☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2^{ème} hypothèse ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

☐ le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente : **Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant**

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant)

A Ajaccio , le

A Ajaccio , le 28/07/2026

Le sous-traitant :
(personne identifiée rubrique E du DC4)

Le soumissionnaire ou le titulaire :
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

Jordan GIACOMINI

✓ Certifié par ✱ youtrust

SARL GRAZIANI TP
ZI de CINICCIA - 20 170 LEVIE
TEL: 04.95.72.97.68 - FAX: 04.95.72.97.69
SIRET : 481 563 286 00014 - APE: 4312B
Email: grazianitp@byexeterra.com

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

vu A Bessubac

17 SEP. 2026

Le représentant de l'acheteur :





M - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A _____, le _____

